

LIAISONS ÉTAIQUES

310

L'ÉDUCATION AU CŒUR DE LA CITÉ

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES :**
QUESTIONS
AUX CANDIDATS

GRÈCE :
LES RAVAGES
DU LIBÉRALISME
SUR L'ÉDUCATION

ENTRETIEN :
JEAN-PIERRE BARATAULT
ET L'INCLUSION
SCOLAIRE

**SALON DU LIVRE
JEUNESSE :**
HÉROS ET HÉROÏNES
À GOGO

décembre 2013
N° 310

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARIS
DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

www.fcpe75.org



éditeur
Fcpe PARIS
Conseil départemental
de parents d'élèves
14 rue d'Astorg - Paris VIII^e
Tél. : 01 42 65 05 98
www.fcpe75.org
liaisons.laiques@fcpe75.org

directeur de la publication
Hervé-Jean Le Niger

rédacteur en chef
Luc Pasquier

comité de rédaction
Gwen Austin
Anne Coret
Bernard Dubois
Eve Heinrich
Marie-Hélène Notis
Jean-Jacques Renard
Isabelle Rocca

ont également participé
à la rédaction de ce numéro
Laure Calame
Gabriel Colletis
Bich Hong Laprevote
Béatrice Randoux

photographies
Michel Brisson
Bernard Dubois
Marie-Hélène Notis
Luc Pasquier
Béatrice Randoux
Jean-Jacques Renard
Jean-Claude Saget

photographie de couverture
Jean-Paul Costa

illustration
Jack Koch

conception graphique, maquette,
et secrétariat de rédaction
La-fabrique-créative
9 rue du Transvaal, Paris XX^e

Le Café pédagogique
22 rue Alphan, Paris XIII^e
www.cafepedagogique.net

impression
Imprimerie Le réveil de la Marne
4 rue Henri Dunant Épernay

routage
Presse pluriel
19 rue Frédéric-Lemaître, Paris XX^e

gérant
Stéphane Leray
com. paritaire
n° 0318 G 82847
dépôt légal à parution ISSN :
1623-5169
tirage
10 000 ex.



SOMMAIRE

ACTUALITÉ

Courrier lecteur	4
Au cœur de la Fcpe	6
Échos et ruades	8

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Éducation populaire	10
Élections municipales à Paris	12

VIE SCOLAIRE

Lahcen, bachelier sans papiers	14
Sculpture et théâtre au lycée pro	15
Conseil de discipline sans exclusion	16
Commémoration mémorielle	17

SOCIÉTÉ

Médiation familiale	18
Grèce, le libéralisme et l'éducation	20
Louis François - Ouvrir l'école	22
Trophées Extraordinaires	24

ENTRETIEN

Jean-Pierre Baratault	26
---------------------------------	----

CULTURE

L'école en image au Petit Palais	30
Salon du livre jeunesse	31

RETROUVEZ-NOUS SUR :



www.facebook.com/FCPE.Paris



twitter.com/FCPE_Paris

BULLETIN D'ABONNEMENT LIAISONS LAÏQUES

un an : 7€, adhérents : 3,70€, soutien : 15€

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à l'ordre de CDPE Paris à adresser :

FCPE 75, 14 rue d'Astorg, 75008 Paris

Tél. : 01 42 65 05 98 - CCP : 1568939Z liaisons.laiques@fcpe75.org





La France championne de l'inégalité scolaire

Les résultats du Programme international de suivi des acquis (Pisa) 2012 pointent l'effet accru, depuis 2003, des inégalités sociales sur la réussite scolaire en France. La proportion d'élèves en difficulté en mathématiques a augmenté. L'Ocde les considère comme n'ayant pas les compétences suffisantes pour poursuivre des études et participer « de manière efficace et productive » à la vie de la société. La France bat des records d'injustice, tout est fait pour que l'élite réussisse mieux et le système est incapable d'aider les enfants les

moins privilégiés, qui s'enfoncent dans la spirale de l'exclusion. Le fossé n'a jamais été aussi grand entre les « bons » et les « mauvais ». Autre donnée édifiante de l'enquête : l'école française est encore plus discriminante pour les enfants issus de l'immigration. Il faut réfléchir à une réorganisation de la politique d'éducation prioritaire, vraiment donner plus de moyens à ceux qui en ont besoin, améliorer la formation initiale et continue des enseignants, repenser les programmes, réfléchir à une transversalité des enseignements. L'académie de Paris est emblématique de cette inégalité scolaire et de nombreux établissements en sont l'illustration. Paris est l'incarnation de la reproduction des élites avec ses lycées dits « prestigieux ». Si Affelnet a introduit plus de transparence dans l'affectation post-troisième, les notes restent le principal discriminant, maintenant la hiérarchisation des lycées. Certes les boursiers, compte tenu du bonus spécifique, y accèdent plus facilement - s'ils s'autorisent à y postuler. Malheureusement ne disposant pas du « background » culturel, des codes, de la méthodologie, ils en sont parfois exclus, « réorientés » en fin de seconde. Malgré leurs efforts, les équipes pédagogiques n'arrivent pas toujours à s'adapter à ces nouveaux élèves. Nous avons demandé au recteur de Paris, de porter notre demande de modification d'Affelnet au ministre, décision éminemment politique. Monsieur le ministre, mettez en œuvre une refondation ambitieuse pour que, sur tout le territoire, les élèves défavorisés atteignent l'excellence. Tout les élèves sont éducatifs.

Les résultats des élections des parents d'élèves de 2013 confirment la place majoritaire de la Fcpe dans l'académie de Paris, avec six sièges sur sept au Conseil départemental de l'Éducation nationale (Cden) et ce pour la troisième année consécutive. Ce résultat ne doit néanmoins pas masquer une perte sensible de voix dans le premier degré, qui ne se répercute pas sur le Cden, où ne siègent que les fédérations reconnues par le ministère. Cette baisse profite directement aux associations locales et listes non associatives. Doit-on y voir un effet du soutien de la Fcpe à l'Aménagement des rythmes éducatifs ? La Fcpe milite depuis de longues années, avant même la suppression du samedi matin par X. Darcos, pour une réforme des rythmes scolaires et de la durée journalière des cours : 5 heures à l'école, 6 au collège, 7 au lycée. La Fcpe doit continuer à expliquer aux parents que leurs préoccupations ne pourront être traitées avec efficacité que grâce à ses relais au niveau de la Ville de Paris, de l'Académie, de la région, du ministère. Autre bon résultat, la Fcpe Île-de-France a gagné un siège au Conseil inter académique de l'Éducation nationale (Ciaen), qui gère les lycées, avec les trois académies franciliennes et le Conseil régional.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Hervé-Jean Le Niger

COURRIER DES LECTEURS

SLAM – DROIT DE RÉPONSE

Puisque je suis la personne citée en pages 10-11 du n° 309 d'octobre 2013 de votre revue *Liaisons laïques*, j'use bien évidemment de mon droit de réponse.

Permettez-moi de vous reprendre : professeur des écoles je suis, et non pas institutrice. Je ne vous en tiens pas rigueur, tout change si vite, il faudrait se tenir à jour régulièrement pour ne pas être ringard, démodé, décalé, que sais-je, rester dans la course.

Directrice d'école même. Titulaire du CAFIPEMF, formatrice à mes heures pleines et écrivain à mes heures creuses. Mon livre était d'ailleurs apprécié en son temps, mais je le disais, tout change si vite !

Oui je l'avoue, je préfère la langue de Molière au Slam.

Ce n'est pas un délit n'est-ce pas ? Surtout en démocratie ?

Si je gratte mes souvenirs, je crois même que c'est ce subjonctif imparfait qui m'a poussée à l'enseignement. Ah j'adorais, enfant, ces « âmes, âtes, èrent, asse, assions, assiez, ussions, ussiez, et tous les autres », avec ces verbes extraordinaires, et ces autres ridicules, qui rendaient notre langue drôle ! Oui, comme j'ai ri enfant, derrière mon bureau devant le chignon de la maîtresse, comme cette langue m'a rendue heureuse ! « *Je continue à croire qu'au commencement était le Logos, le pouvoir du Verbe.* » Isaac Bashevis Singer, prix Nobel de littérature en 1978.

Et je ne vous narre pas les cours de ce prof de latin qui connaissait toute la mythologie par cœur et passait ses cours à nous raconter Pyrrhus, ce voyage en Grèce et cet autre voyage à Rome, jamais je n'aurais fait cela avec mes parents, jamais plus je n'y suis allée ! Que du bonheur cette langue étrangère à ma maison !

Connaissez-vous le présent du verbe ouïr ? Ah Devos, qui me faisait sourire plus tard ! Ce Verbe...

Finalement je suis heureuse d'avoir eu à vous répondre, vous m'avez fait revisiter le paradis de mon enfance, je vous en remercie et je vous en sais gré.

Tout change, je vous le disais, mais nous restons l'Exemple, l'Imité, heureusement que les enfants ont cette constance, pour pouvoir se construire.

Oui, je préfère la langue de Racine au Slam, et si vous saviez comme je l'assume !

Oui, je préfère éduquer mes élèves dans la tenue, l'exigence, parce que c'est leur rendre service, et je crois que nous sommes quelques-uns à faire de même ! Quel dommage que nous ne puissions partager nos visions avec la Fcpe. Ce sont pourtant les mêmes enfants.

Je vous remercie pour votre article, qui a outré mes collègues, c'était sûrement fait exprès cette « provocation adolescente » ? Peu importe, j'aime le Verbe et je l'assume, les Règles et les Contraintes, parce qu'elles seules rendent Libre, et vous m'avez permis de le faire savoir. Merci, tout simplement.

Bien cordialement, ■

Agnès Thill, directrice

[RÉPONSE]

Madame, merci de votre courrier. Nous espérons que vous avez également demandé un droit de réponse à Rue89 en ce qui concerne votre statut de professeur des écoles puisque l'intégralité de l'introduction de notre article était une reprise de ce site auquel vous avez accordé une interview. Nous saluons l'ironie de votre réponse ; il n'était pas forcément nécessaire d'évoquer une « provocation adolescente ». Nous sommes des adultes vous savez ; ne nous confondez pas avec nos enfants. ■

SLAM – LE SE-UNSA RÉAGIT

Il nous apparaît maladroit de nommer une directrice pour illustrer l'intégralité de votre propos. Votre

point de vue, tout au long de cet article, est très péjoratif et n'illustre en rien les conditions de travail et la vie d'une classe. Mais peut être y participez-vous chaque jour et avez-vous une quelconque aptitude à en juger ? Nous ne pouvons que dénoncer et déplorer votre propos envers notre métier.

Concernant les rythmes scolaires, et plus largement l'école, nous ne nions pas l'implication des parents dans le travail et la scolarité de leur enfant, mais aucun travail ne sera productif et constructif si vous continuez d'attaquer méthodiquement les enseignants et leur travail !

Cordialement. ■

Pauline Le Clercq, SE-Unsa Paris

[RÉPONSE]

Madame, si madame Thill est citée dans notre article, c'est qu'elle a fait le choix de la publicité de ses opinions et de son nom en les affichant sur la porte de l'école qu'elle dirige sous le titre « Les enseignants souffrent, nous souffrons tous » en commençant par ces deux mots « violence inouïe ». Le procédé et les termes choisis étaient suffisamment inhabituels pour que le site Rue89 s'en empare et que madame Thill réponde à une interview dont un extrait sert d'introduction à notre article



(<http://www.rue89.com/2013/10/09/rythmes-scolaires-lecole-grand-e-cest-fini-246448>)

Votre courrier est très intéressant car il pose très bien les termes de notre divergence de point de vue. Vous considérez que seuls les enseignants sont habilités à parler de leur métier ; vous nous concédez la possibilité de nous impliquer dans la scolarité de NOTRE enfant. Nous considérons que s'agissant de l'école publique nous sommes aussi capables d'avoir une ambition citoyenne et politique sur ce que devrait être l'école. Nous pouvons même avoir compétence à nous exprimer dans ce domaine et à être critique vis-à-vis d'une institution qui aujourd'hui ne fait plus que reproduire les inégalités sociales. Cette critique vise un système, elle ne vise pas les enseignants qui en sont les acteurs. ■

CACHEZ CETTE REVUE QUE JE NE SAURAI VOIR

En accord avec mes collègues, nous vous demandons de bien vouloir arrêter l'envoi de votre hebdomadaire à l'école Franc Nohain. Cela vous fera faire des économies. Quant à nous, enseignants qui sommes déjà suffisamment agressés au quotidien, cela nous évitera de nous faire encore plus de mal à la lecture de certains de vos articles... Oubliez-nous pour une fois, SVP. ■

Bernadette Meunier, maternelle Franc Nohain (13^e)

[RÉPONSE]

Liaisons laïques paraît quatre fois par an; visiblement son impact est fort puisque vous le considérez comme un hebdomadaire. Nous sommes désolés que vous n'y voyiez que des agressions; pourtant bien des articles mettent en valeur des personnalités du monde éducatif et des expériences pédagogiques innovantes. Est-il si difficile d'y lire parfois la contradiction? N'est-il pas normal que lorsque qu'il s'agit de refonder l'école des parents y expriment des opinions et des convictions et, soyons fous, des critiques de la situation actuelle? Qui a assisté aux réunions publiques sur l'aménagement des rythmes scolaires sait que les débats ont été vifs et que la Fcpe a été parfois violemment attaquée pour ses prises de position. Nous acceptons ces débats, acceptez les aussi. ■

BIOMÉTRIE: LA MAIN DANS LE SAC DE LA MARCHANDISATION

La brève (Liaisons laïques n° 309, page 7) dénonçant la mise en place de bornes biométriques reconnaissant le contour de la main pour contrôler l'accès à la cantine des établissements scolaire a attiré l'attention du gérant de la « société leader » en la matière, M. Pierre Benguigui, visiblement lecteur de Liaisons laïques, qui nous a adressé un long argumentaire commercial pour défendre son produit. Nous en reproduisons ci-dessous les meilleurs passages.

La reconnaissance des contours de la main doit remplacer les cartes d'accès. (...) Parce qu'une carte se perd, s'oublie, se vole... Parce qu'on est jamais certain qu'il s'agit bien du passage du titulaire de la carte. Parce qu'en tant que parent, je suis rassuré de savoir que je paie la cantine pour le repas de mon enfant. Parce qu'en tant que chef d'établissement, je suis rassuré de savoir que je peux assumer totalement la responsabilité qui m'incombe de certifier la présence d'un mineur demissionnaire au restaurant. Parce qu'une carte a un coût pour les établissements (première donnée) et pour les familles (suivantes perdues). Parce qu'une carte, c'est du plastique et donc du pétrole et qu'il s'agit de préserver nos ressources. Parce qu'une carte, c'est du plastique et c'est compliqué à détruire et que la couche d'ozone n'en peut plus. (...) ■

[RÉPONSE]

On voit bien ainsi les arguments sécuritaires à la mode mis en avant; la localisation d'un mineur par le chef d'éta-

blissement, le vol de cartes ou de repas, l'usurpation d'identité! On voit aussi les économies réalisées sur quelques bouts de plastique (sans référence au coût d'achat et de maintenance d'un appareil de biométrie) et enfin comme si cela ne suffisait pas, on en appelle au geste qui va sauver la planète! En effet le saviez-vous braves gens? La couche d'ozone est menacée par les cartes de cantines!

Concernant notre alerte sur le fait que les intendants et les chefs d'établissement omettent de faire valider ces dispositifs en conseil d'administration, M. Benguigui indique: « Impossible, puisque cette installation doit faire l'objet d'un financement décidé par le CA. »

Il connaît bien mal le fonctionnement de bien des conseils d'administration qui font souvent office de chambres d'enregistrement et où le vote des contrats (généralement découverts en séance) se fait à la volée et où les renouvellements annuels ne sont même pas présentés.

Nous sommes sans doute rétrogrades, mais nous continuons à penser que les investissements des établissements scolaires doivent aller ailleurs que dans ces équipements que, encore une fois, aucune entreprise n'oserait imposer à ses salariés. ■

LE DESSIN DE JACK



ON SAIT QUE ÇA VA MAL, ON SAIT CE QU'IL FAUDRAIT FAIRE,
MAIS ON NE LE FAIT PAS

AU CŒUR DE LA FCPE

ÉLECTIONS : LA FCPE TOUJOURS LOIN DEVANT

Ces élections étaient attendues avec impatience. C'est chaque année un moment important pour notre fédération et pour tous ses conseils locaux, mais spécialement cette année dans le contexte de la réforme des rythmes scolaires. La Fcpe a pris, au niveau national comme au niveau parisien, une position à la fois cohérente avec ses engagements précédents (dont celui de l'appel de Bobigny) et avec son projet éducatif, et aussi courageuse face à tous ceux qui préfèrent reculer pour ne jamais sauter et demandent le retrait du décret,

figeant ainsi la semaine de 4 jours au mépris de l'intérêt des élèves.

Dans un contexte où la participation se maintient à son deuxième meilleur niveau depuis 2006 (40 % en léger retrait par rapport à 2012), la Fcpe reste de très loin la première association de parents d'élèves à Paris avec 44 % des suffrages. Elle conserve ainsi ses six sièges au conseil départemental de l'Éducation nationale (Cden). Certes les résultats sont en baisse par rapport à 2012 où ils se situaient à 47,5 % ; la baisse est même de 5 points dans le premier degré avec 37 % contre 42 %. Les opposants à la position de la Fcpe-Paris ont pu ainsi exprimer leur désaccord sans pour autant remettre en cause la légitimité de notre fédération. Cette baisse des suffrages pour la Fcpe profite principalement aux associations isolées (+1,9 points), aux listes d'union (+0,8 points), aux listes de parents

non constitués en association (+0,6 points) et à la marge à la Peep (+0,2 points). L'analyse fine de ces résultats école par école montre des situations contrastées. Dans le premier degré, si la Fcpe reste présente dans 316 écoles contre 323 en 2012, ce solde négatif de 7 écoles est la résultante d'une perte de 42 écoles mais du gain de 35 nouvelles écoles. En termes de nombre de sièges, on observe un gain dans 41 écoles et une perte dans 58 autres ; dans la majorité des écoles (182), le nombre de sièges est stable.

Le verdict des urnes est tombé ; tous les parents ont eu la possibilité de s'exprimer dans cette élection, la Fcpe-Paris ne peut que se féliciter des résultats de cette expression démocratique cohérente avec les votes exprimés lors de son dernier congrès départemental. ■

Luc Pasquier

LA PARTICIPATION	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tous niveaux	28,9 %	28 %	28 %	28,1 %	28,4 %	29 %	30,5 %	29,3 %
Maternelles et élémentaires	37,9 %	36,7 %	36,6 %	36,9 %	37,5 %	38,6 %	41,1 %	40,0 %
Collèges	22,7 %	22,1 %	22,5 %	22,7 %	23,8 %	23,9 %	23,4 %	23,7 %
Lycées GT	17,9 %	17,3 %	17,2 %	16,4 %	15,9 %	16 %	16,3 %	14,6 %
Lycées Pro	6,1 %	6,5 %	6,5 %	6,1 %	5,4 %	5,5 %	9,3 %	5,6 %

LES RÉSULTATS 2013

PAR NIVEAU

	Maternelles et élémentaires	Collèges	Lycées GT	Lycées Pro
FCPE	36,8 %	64,3 %	57,4 %	12,9 %
Parents non constitués en association	24,7 %	2,9 %	5,8 %	56,4 %
Associations isolées	23,1 %	11,2 %	8,4 %	21,4 %
PEEP	7,7 %	18,5 %	28,1 %	0,0 %
Listes d'union	6,5 %	1,6 %	0,3 %	9,2 %
UNAape	1,3 %	1,4 %	0,0 %	0,0 %

LES RÉSULTATS DES LISTES

TOUS NIVEAUX

	2012	2013
FCPE	47,5 %	44,0 %
Parents non constitués en association	18,1 %	18,8 %
Associations isolées	17,3 %	19,2 %
PEEP	11,9 %	12,1 %
Listes d'union	4,1 %	4,9 %
UNAape	1,0 %	1,1 %

ET AU NIVEAU NATIONAL?

Les taux de participation sont de 46 % dans le 1^{er} degré et de 24,6 %, dans le 2nd, en baisse respectivement de -0,6 et -0,3 points. Les sièges se répartissent comme suit :

	1 ^{er} degré	2 nd degré
Fcpe	15,5 %	47,0 %
Peep	2,5 %	10,1 %
Unaape	1,6 %	2,0 %
Associations isolées	15,0 %	16,7 %
Parents non constitués en association	59,9 %	18,3 %
Listes d'union	5,6 %	6,0 %

QUI FAIT QUOI À LA FCPE-PARIS ?

1^{ER} DEGRÉ

Responsable :

Isabelle Rocca

Maternelles

Juliette Urbain, Kaïs Idriss

Elémentaires

Christophe Marty, Anne Coret

Coopérative, relations Occe

Kaïs Idriss, Juliette Urbain

Carte scolaire, périmètre scolaire

Kaïs Idriss, Anne Gateau

Rased

Kaïs Idriss, Christophe Marty

2^{ÈME} DEGRÉ

Responsables :

Pierre-Emmanuel Charon
et **Jean-Jacques Renard**

Collèges

Bernard Dubois, Eve Heinrich,
Kaïs Idriss, Marie-Ena Lavallette,
Hervé-Jean Le Niger,
Stéphane Leray

Lycées

Dominique Dupuis,
Hervé-Jean Le Niger, Laure Aourir,
Stéphane Leray, Bernard Dubois,
Nicolas Bomsel

Enseignement professionnel et technologique

Eve Heinrich, Marie-Hélène Notis,
Laure Aourir, Dominique Dupuis

Sectorisation, Affectation 6^e

Bernard Dubois,
Hervé-Jean Le Niger, Kaïs Idriss,
Laure Aourir, Anne Coret,
Marie-Ena Lavallette,
Nicolas Bomsel

Orientation / Orientation active

Christophe Marty, Eve Heinrich,
Marie-Hélène Notis,
Stéphane Leray

Affectations lycée, Carte des forma- tions et des options

Jean-Jacques Renard,
Hervé-Jean Le Niger,
Nicolas Bomsel, Bernard Dubois,
Kaïs Idriss, Laure Aourir,
Isabelle Hagège

Restauration lycées/région

Dominique Dupuis, Kaïs Idriss,
Nicolas Bomsel,
Hervé-Jean Le Niger

Vie lycéenne

Bernard Dubois, Nicolas Bomsel

Commissions d'appel 2nd degré

Laure Aourir, Marie-Hélène Notis,
Pierre-Emmanuel Charon,
Anne Coret, Isabelle Hagège

DOSSIERS TRANSVERSES

Restauration scolaire 1^{er} degré et collèges municipaux

Kaïs Idriss, Christophe Marty,
Pierre-Emmanuel Charon

Espace scolaire, travaux

Anne Gateau, Stéphane Leray,
Isabelle Hagège, Anne Coret,
Laure Aourir, Marie-Ena Lavallette,
Isabelle Rocca

Rythmes scolaires

Anne Coret, Christophe Marty,
Juliette Urbain, Kaïs Idriss,
Isabelle Rocca

Déscolarisation, veille éducative

Bernard Dubois, Kaïs Idriss,
Anne Coret, Isabelle Rocca

Refondation

Anne Coret, Jean-Jacques Renard,
Marie-Hélène Notis, Eve Heinrich,
Dominique Dupuis,
Nicolas Bomsel, Isabelle Rocca,
Isabelle Hagège, Christophe Marty,
Stéphane Leray

Laïcité

Luc Pasquier, Eve Heinrich

Élections

Laure Aourir, Luc Pasquier,
Kaïs Idriss, Pierre-Emmanuel Charon,
Anne Coret

Cours non assurés, Ouyapacours

Stéphane Leray, Kaïs Idriss

CHAM et affectations particulières

Nicolas Bomsel, Anne Coret,
Eve Heinrich, Kaïs Idriss

Resf

Kaïs Idriss, Anne Coret

Handicap (Aseh) Santé

Anne Gateau, Luc Pasquier,
Odile de Vismes
(mandatée par le CDPE)

Gratuité

Luc Pasquier, Stéphane Leray

Vie scolaire

Bernard Dubois,
Marie-Hélène Notis, Kaïs Idriss,
Laure Aourir, Anne Coret,
Isabelle Rocca,
Jean-Jacques Renard

Base Elèves, Sconet, etc.

Pierre-Emmanuel Charon,
Luc Pasquier

Langues vivantes

Kaïs Idriss, Stéphane Leray

Tice, ENT...

Nicolas Bomsel,
Dominique Dupuis, Luc Pasquier,
Kaïs Idriss, Anne Coret

Relations avec la Dasco

Kaïs Idriss, Christophe Marty,
Anne Coret, Juliette Urbain,
Isabelle Rocca

Relations avec les syndicats

Hervé-Jean Le-Niger,
Bernard Dubois, Isabelle Rocca,
Jean-Jacques Renard, Kaïs Idriss,
Eve Heinrich

Sport

Christophe Marty, Luc Pasquier,
Bernard Dubois

COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE

Responsable :

Luc Pasquier

Relations presse

Bernard Dubois

Sites, réseaux sociaux, listes de diffusion

Luc Pasquier, Isabelle Rocca,
Anne Coret

Communication aux conseils locaux, FIP, FIH

Anne Coret, Christophe Marty,
Luc Pasquier, Marie-Hélène Notis,
Isabelle Rocca

Partenariats (MAE, mutuelles, etc.)

Luc Pasquier, Kaïs Idriss,
Isabelle Rocca

Statuts, Relations avec les UL, les conseils locaux et les adhérents isolés

Luc Pasquier, Marie-Hélène Notis,
Stéphane Leray, Bernard Dubois,
Laure Aourir, Pierre-Emmanuel
Charon, Isabelle Hagège

Formation

Christophe Marty, Kaïs Idriss,
Marie-Hélène Notis

CLASSES PRÉPAS AU PILON ?

Étrange attelage que celui qui, du Snes réputé à gauche au Snalc plutôt droitier, s'oppose à la réforme des services des enseignants et à la pondération des heures d'enseignement. Dans le secondaire, une heure de cours en première et terminale vaudrait 1,1 h de salaire, tenant compte d'un travail de préparation et de correction plus important. Même niveau de pondération en ZEP en raison de l'importance des tâches de coordination ; 1,25 h en STS (section de technicien supérieur ; en gros, les BTS) et 1,5 en classe préparatoire aux grandes écoles (Cpge). Et là, ça coince. Même l'extrême droite du collectif Racine (*) défend l'excellence des Cpge menacées par la mesure.

On ne peut pas reprocher aux enseignants de défendre leur beefsteak alors qu'ils perdent régulièrement du pouvoir d'achat. Certes les enseignants en Cpge touchent 30 % de salaires de plus que les agrégés qui touchent eux-mêmes 30 % de plus que les certifiés, mais cela n'a en fait rien à voir. Mais quelle idée aussi de la part du ministère ! Oser la baisse des salaires en Cpge en échange d'une pondération favorable en ZEP ! Cela ne reviendrait-il pas, en ces temps de rigueur, à faire de l'éducation prioritaire (15 % des élèves du secondaire) une... priorité ?

Soyons clair : entre les deux pôles de l'éducation que sont les ZEP et les Cpge, ce n'est pas le même métier. Il n'est pas question ici de profil des élèves (les pauvres de ZEP contre les élites de prépa) mais bien de mission. L'enseignant en ZEP répond à la plus noble des missions de service public – mais pas la plus chic : aider les élèves à devenir méritants pour prétendre à l'ascension

sociale. L'enseignant en Cpge est un enseignant du supérieur, recruté sur ses compétences (normalien et/ou docteur) et son réseau.

C'est plutôt la question de la place des Cpge dans le secondaire qui mérite d'être posée. Cette filière est-elle la Rolls du lycée et la tête de gondole des proviseurs, ou une voie du supérieur plus coûteuse que l'Université (**) ?

Bref, la question salariale pourrait bien faire capoter la réforme de l'enseignement. ■

** Collectif d'enseignants associé au Rassemblement Bleu Marine (coalition politique dont fait partie le Front national)*

*** 15 080 euros par an contre 10 770 euros pour un étudiant.*

CAMPAGNE DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR (JPA)

« Chaque année, près de trois millions d'enfants ne peuvent partir en vacances ». Lutter contre cette inégalité sociale, c'est le but de la JPA, qui a aidé près de 20 000 enfants l'an dernier. La campagne 2014 aura lieu du 20 janvier au 23 février. Les écoles et établissements scolaires sont invités à y participer. La JPA met à leur disposition de nouveaux outils destinés à les aider à mener une démarche pédagogique autour des notions de solidarité, de droits fondamentaux des enfants et du droit spécifique aux vacances. ■



À télécharger sur :
solidaritevacances.jpa.asso.fr.

LA LAÏCITÉ EN DÉBAT (SUITE)

Nouvel épisode judiciaire pour la crèche Baby Loup. La Cour d'appel est revenue sur la décision de la Cour de cassation et a confirmé le licenciement d'une salariée portant le voile en contradiction avec la neutralité demandée par le règlement intérieur. La Cour d'appel a en effet estimé qu'une structure privée assumant une mission d'intérêt général peut, sous conditions, constituer une entreprise de « conviction » et qu'elle peut exiger une obligation de neutralité de la part de son personnel. L'affaire ne s'arrêtera sans doute pas là ; un pourvoi en cassation voire un recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme sont attendus.

En attendant, la situation s'envenime à Chanteloup-les-Vignes (77). Aujourd'hui certains parents exigent le retrait d'assiettes sur lesquelles figure un petit cochon rose, « car cela choque leur conviction religieuse ». Cette crèche associative originale qui a pour objectif de développer une action orientée vers la petite enfance en milieu défavorisé et d'œuvrer pour l'insertion sociale et professionnelle des femmes sans distinction d'opinion politique et confessionnelle va devoir déménager. ■

CHANGER LES PROGRAMMES. MAIS AUSSI L'ESPRIT (SEXISTE) DES MANUELS !

Après avoir ausculté en 2012 les manuels de mathématiques, le Centre Hubertine Auclert*, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, a publié fin novembre 2013 les résultats de son étude menée cette fois sur les manuels de français (niveau 2^{nde}) : même constat accablant qu'en 2012 d'une extrême invisibilité des femmes. Dix-sept manuels passés à la loupe et seulement 6 % de femmes sur les 13 192 occurrences de noms de femmes et d'hommes réels recensés.

Le français est une discipline propice à l'analyse des rapports sociaux et les manuels apprennent aux élèves comment manier la langue, ses subtilités et son pouvoir. C'est parce qu'ils sont centraux dans la construction de l'identité de chacun qu'ils le sont aussi dans l'apprentissage de l'égalité.

Des femmes qui ont joué un rôle majeur dans l'histoire culturelle, scientifique et technique ne sont souvent présentées que comme épouses, amantes ou muses « de ». Seuls 5 % des textes étudiés ont été produits par des auteures. Les représentations stéréotypées du féminin ne sont pas mieux questionnées (femme icône, femme fatale, femme animale, femme muse...) et les manuels véhiculent peu de représentations émancipatrices.

Mais surtout les rapports sociaux entre hommes et femmes sont ponctuellement et trop allusivement traités (éducation des filles, mariages forcés, sportives dans les médias, femmes dans la publicité).

Bref, rien qui ne permette aux élèves futurs citoyens de se projeter « en connaissance de cause » dans une perspective d'égalité hommes-femmes.

À l'heure de la refonte des programmes, les exigences en termes de contenu des manuels doivent être extrêmes. ■

* Centre Hubertine Auclert, Étude « La représentation de femmes dans les manuels de français de seconde générale, technologique et professionnelle ». Novembre 2013 - Collection Hubertine en actes

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES À MONTREUIL

Au terme d'une large concertation avec l'ensemble du monde de l'éducation, la ville de Montreuil (93) a adopté de nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014, dans le cadre de la réforme nationale. La demi-journée supplémentaire se tiendra le mercredi matin, de 9 h à 12 h. La pause méridienne sera allongée de 15 minutes (de 12 h à 13 h 45) et l'école finira tous les jours à 16 h.

LA PEUR DU COLLECTIF

Les débats sur la réforme des rythmes sont décidemment riches en enseignements. On y a vu s'exprimer le thème de maître solitaire, seul maître à bord d'un espace classe privatisé qu'il convient de protéger des assauts d'une horde d'animateurs échevelés et mal habillés (cf. *Liaisons laïques* n° 309). On y a aussi vu des parents exprimer leur refus de voir augmenter le temps passé à l'école par leurs enfants, du fait des nouvelles activités périscolaires. C'est ainsi que la fatigue a fait son entrée dans le débat. Les enfants sont fatigués, stressés, par la vie collective. Ces parents qui ne se souciaient pas beaucoup de la longueur des journées de classe s'inquiètent maintenant d'un surcroît de présence dans les locaux de l'école.

Ils veulent bien « plus d'école » mais pas « plus de vivre ensemble ». Chacun doit bien vite regagner le cocon familial dès que l'école sort de son rôle utilitaire d'orientation dans les meilleures filières et de préparation aux plus hauts diplômes. Ou alors si la nounou n'est pas là pour ramener les futurs diplômés au bercail, elle est là pour les conduire dans quelque activité payante sélective, où la collectivité, un peu plus élitiste, est plus supportable. Et tant pis pour ceux qui n'ont pas les moyens, ceux à qui doit profiter cette réforme en leur offrant la possibilité de valoriser des compétences autres que purement scolaires.

Le problème que posent aussi ces raisonnements, c'est la perception de la vie collective à l'école. L'école est aujourd'hui synonyme de fatigue et de stress pour les enfants. C'est bien cela qu'il faut changer, c'est à cela que devrait s'attaquer la refondation. L'école de demain doit certes assurer la réussite scolaire de tous les élèves, mais elle doit aussi



« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde »

Nelson Mandela

être un espace d'apprentissage apaisé de la vie en société, un espace où tous les élèves doivent pouvoir se rendre chaque matin sans stress, pour apprendre et développer leurs capacités, et aussi tout simplement pour vivre leur vie d'enfant. Le drame de notre société et de notre système éducatif, c'est que le collectif y est vécu comme une souffrance. ■

LA PEEP PÈTE UN CÂBLE

Du jamais vu ! La Peep qui se vante de ne jamais donner de « mots d'ordre » à ses adhérents, les a appelés à descendre dans la rue le 5 décembre, derrière une partie des syndicats enseignants, pour exprimer leur opposition à la réforme des rythmes scolaires. On a donc vu des drapeaux Peep tout neufs s'agiter sur le pavé parisien. Où étaient-ils du temps de la destruction des Rased, des suppressions de postes et des fermetures de classes ? C'est sans doute leur fameux apolitisme qui les empêchait de s'exprimer, celui-là même qui, par hasard sans doute, s'affole à l'approche des élections municipales. ■



Œuvrer hors des lieux et temps institutionnels

L'idée qu'il faut une éducation populaire naît avec

AU FIL DES DÉPÊCHES

Deux ouvrages sur l'éducation populaire

Pour découvrir l'histoire des mouvements et tendances de l'éducation populaire à travers les grands textes de ses fondateurs, « *Anthologie de l'éducation populaire* », coécrit par le président de la ligue de l'enseignement, retrace son histoire depuis Condorcet jusqu'à aujourd'hui. Les auteurs posent la question de ses perspectives en lien avec son objectif premier : l'avènement de la citoyenneté. Confondue avec l'animation socioculturelle depuis les années quatre-vingt, l'éducation populaire saura-t-elle éviter les pièges de sa marchandisation et de son institutionnalisation ?

Éditions Privat

« *Éducation populaire une utopie d'avenir* », ouvrage réalisé à partir des enquêtes de Franck Lepage ancien directeur de centre socioculturel, fondateur de la compagnie Scop le Pavé, auteur d'un rapport en 2000 sur l'avenir de l'éducation populaire remis à Marie-Georges Buffet qui réclamait une véritable redéfinition des politiques publiques en matière d'éducation populaire. Un ouvrage critique et posant la question des limites de l'éducation populaire d'aujourd'hui.

Éditions Cassandre/hors Champ

L'école dans la rue

La scolarisation est à la fois un droit et une obligation pour les enfants entre six et seize ans, mais beaucoup d'entre eux ne peuvent y accéder, soit par manque d'informations, soit parce qu'ils se voient opposer une fin de non-recevoir par certaines mairies. L'association l'École dans la rue se propose de faire appliquer la loi et aussi de constituer un relais entre les familles vivant dans la rue et les différentes instances entrant dans le processus de scolarisation. Elle a mis en place une « école de fortune » qui prend place toutes les semaines à Paris, à la fois pour répondre à la demande des enfants d'apprendre et de s'éveiller et pour constituer ce lien, pour eux, vers la scolarisation...

<http://ecoledanslarue.org>

la Révolution française et le discours de Condorcet sur le droit à l'instruction pour tous ; l'instruction du peuple est une priorité de la révolution des lumières, qui se proclame rationaliste et fonde le progrès humain sur la connaissance.

En conséquence il faut trouver des lieux pour instruire le peuple et le soustraire aux influences de l'Église. L'instruction est pour Condorcet la base de l'égalité entre les hommes.

Il affirme « *que l'instruction ne doit pas abandonner les individus au moment où ils sortent de l'école : (...) l'instruction doit assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles* »

Tout au long du 19^e siècle apparaissent des clubs, des lieux de partage de connaissances, et le monde ouvrier en est un des principaux promoteurs dans les coopératives et les centres mutuels. Très vite, la question d'une éducation du peuple par le peuple et non par la bourgeoisie fût-elle éclairée, et encore moins par l'Église, se pose aux mouvements politiques ouvriers. L'éducation populaire est aussi investie par les catholiques qui animent des patronages pour la jeunesse, des cours d'adultes, des clubs féminins.

C'est sous la III^e République que naît ce que nous connaissons aujourd'hui sous la forme des associations loi 1901 : l'association laïque et républicaine d'éducation populaire.

NAISSANCE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

C'est à Jean Macé que nous devons la première grande fédération d'éducation populaire. Républicain socialiste, la récupération démagogique du suffrage universel, qui conduit à l'empire en 1851, déterminera son engagement au service de l'éducation du peuple. En 1866, il lance un appel pour la création de la Ligue de l'enseignement « *Une coalition, organisée dans tous nos départements, entre tous les hommes de bonne volonté qui ne demandent qu'à travailler à l'enseignement du peuple, sans plus (...).* »

Jean Macé lance une pétition pour l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, et réunit près d'un million de signatures, qu'il va, le 19 juin 1872, déposer à l'Assemblée nationale. Ainsi le premier combat de la première grande fédération laïque d'éducation populaire est pour la création d'une école publique, gratuite et laïque.

En 1881, Jean Macé devient le premier président de la Ligue, il restera le militant de l'éducation du peuple au suffrage universel, « *non pas pour faire des élections, mais des électeurs* ». La Ligue déclare ses buts politiques, mais ne fait pas de politique, elle ne vise qu'à permettre au peuple d'exercer sa souveraineté. Pour Jean Macé, il y a dans la connaissance un bien inaliénable, on en tire un profit en soi qui, contrairement à la richesse, n'a pas de limites matérielles.

LA LAÏCITÉ, RELIGION DE LA RÉPUBLIQUE

Pour Ferdinand Buisson, président de la Ligue de 1902 à 1905, auteur des lois de séparation de l'Église et de l'État et inventeur du mot laïcité, il s'agit d'être meilleur que les catholiques sur le terrain des activités sociales et culturelles. Meilleur aussi sur le plan moral. La laïcité est pour lui la religion de la République, l'éducation populaire doit en promouvoir les valeurs et ses acteurs en être les hérauts. Il appelle à la création des patronages laïcs, pour occuper



l'espace de sociabilité laissé vacant par la République. Un appel est lancé aux enseignants.

L'éducation populaire est ainsi définie en trois axes dès le début du 20^e siècle : éducation des adultes tout au long de la vie, formation à la citoyenneté, activités à caractère social et envers la jeunesse. En 1944, une ordonnance crée l'agrément « *éducation populaire et jeunesse et sports* ». C'est le début de l'institutionnalisation. Les grandes associations d'éducation populaire font le choix de professionnaliser leurs activités, remplissant des missions de service public.

L'APPARITION DES MÉTHODES ACTIVES

Fin XIX^e, le courant des « méthodes actives » influence fortement le monde pédagogique et fait naître de nouveaux principes d'éducation (incarnés par Freinet, Montessori, Korczak, mais aussi Bertier et Benoit qui fondent les Éclaireurs de France), qui trouveront un terrain naturel de développement hors de l'école : camps de plein air, mouvement scout laïc (dont sont issus les Francas¹), puis en 1937, les Cemea², premiers centres de formation d'éducateurs. Mais les tentatives pour intégrer les méthodes actives à l'Éducation nationale échouent, en 1936 comme en 1945.

Les coopératives scolaires, créées en 1928, sont aussi un apport de l'éducation populaire, mais reposent trop peu souvent sur le conseil coopératif des enfants.

En 1989, le Bafa disparaît du programme de la formation des professeurs des écoles, et petit à petit le corps enseignant déserte les colonies de vacances. Désormais il y aura deux mondes distincts : celui de l'école, lieu de la transmission des contenus disciplinaires, et celui de l'en dehors de l'école, pris en charge par l'éducation populaire, qui se confond avec l'occupation du temps libre, des loisirs, de la vie de quartier... et de la remédiation scolaire. En 1992 on institue un agrément qui donne à certaines associations le droit d'intervenir dans le cadre scolaire, pour « *porter leur concours à l'enseignement public* ». Parmi ces associations, on retrouve les partenaires historiques de l'école laïque, mais aussi la JPA³, les PEP⁴, l'Afev⁵, ou, plus récemment, ATD Quart-Monde.

140 ans ont passé après la pétition d'un million de personnes demandant la création de l'école publique et le rêve d'une éducation émancipatrice et d'un droit à l'éducation tout au long de la vie s'est dilué dans l'égalité des chances qui se traduit par l'inégalité sociale des parcours scolaires.

En octobre 2010, les associations de l'éducation populaire ont signé l'appel de Bobigny appelant à la transformation de l'école, elles affirment aujourd'hui leur volonté de prendre leur place dans sa refondation. Peut-on encore rêver qu'elles soient entendues ?

Anne Coret

1. Francs et franchises camarades, association créée en 1944.
2. Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active, créé en 1937.
3. Jeunesse au plein Air, créé en 1938, son 1^{er} secrétaire général était secrétaire national du SNI (syndicat des instituteurs)
4. Pupilles de l'éducation publique, créé en 1915 : centres de vacances, chargés aussi de la scolarité des enfants malades
5. Association de la fondation étudiante pour la ville : tutorat entre étudiants et jeunes de quartiers populaires

AU FIL DES DÉPÊCHES

Scop le Pavé

À consommer sans modération, Les conférences gesticulées de la compagnie coopérative Scop le Pavé, où Franck Lepage et ses associés relatent leur vie dans le milieu de l'éducation populaire. Scop le pavé, coopérative d'éducation populaire qui veut « *changer le monde* » et repolitiser les enjeux de l'éducation populaire dénonce avec humour le dévoiement au profit d'une caste de cadres socioculturels technocrates des politiques publiques en faveur du « *peuple* », et entreprend le nettoyage de la novlangue de l'oligarchie de l'éducation populaire « *institutionnalisée* ».

<http://www.scoplepave.org>



Familles - école - grande pauvreté

Réalisé par le ministère de l'Éducation nationale, la ville de Rennes, l'Espe de Bretagne, l'université Rennes 2, la Fcpe d'Ille-et-Vilaine et ATD Quart Monde, le blog Familles - école - grande pauvreté veut aider à former les enseignants à une meilleure relation avec les parents, y compris les parents les plus éloignés de l'école. Il propose des vidéos, avec leur transcription pour un travail en groupe, des fiches d'animation, des récits de vie.

11

Mal logement

La campagne contre le mal logement de la Fondation Abbé Pierre a été élue meilleure campagne parmi 40 années de Grands Prix de l'affichage.



Découvrez en avant-première le questionnaire qui va être adressé à toutes les têtes de liste des partis républicains qui se présenteront aux suffrages parisiens en 2014. Leurs réponses seront publiées dans le prochain numéro.



Pourquoi la FCPE Paris, à quelques mois des élections municipales de mars 2014, interpelle-t-elle les candidats à la Mairie de Paris ?

D'une part, pour leur rappeler la "haute valeur ajoutée" pour Paris d'avoir un service public d'éducation de qualité. Et, d'autre part, pour connaître leur projet éducatif et la place qu'ils entendent réserver à l'élève et à l'enfant dans la ville.

Les parents d'élèves parisiens sont particulièrement sensibles à certains sujets, relevant des attributions du Conseil de Paris au titre de conseil municipal ou de conseil général.

Les candidats à la Mairie de Paris sont invités à se prononcer sur chacun des sujets suivants, notamment à partir des éléments contenus dans le volet « éducation » de leur programme. Les items, à l'évidence non exhaustifs, permettront toutefois de déterminer le degré d'implication de chacun dans le développement d'une politique éducative ambitieuse, souhaitée par la FCPE Paris.

La FCPE Paris sera extrêmement attentive aux réponses fournies par chaque candidat. Elle assurera une très large diffusion des réponses (ou des absences de réponse) en les transmettant à l'ensemble des parents parisiens via ses réseaux, relais et différents supports de communication.

A l'évidence, la FCPE Paris n'appellera pas à voter en faveur de telle ou telle liste, et continuera à jouer en toute indépendance son rôle d'acteur constructif et exigeant pour l'éducation à Paris.

Architecture scolaire

La FCPE Paris souhaite connaître votre vision et vos projets sur :

- ▶ La politique et les travaux d'amélioration du patrimoine scolaire existant
- ▶ L'architecture scolaire "du futur" : son esprit et le programme de construction par arrondissement
- ▶ La prise en compte des besoins spéciaux pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans et des enfants en situation de handicap
- ▶ Les investissements et aménagements pour accompagner la réforme des rythmes éducatifs
- ▶ Les aménagements des espaces sanitaires pour contribuer à la problématique « hygiène et santé »

Numérique

La FCPE Paris souhaite connaître vos choix et axes de développement concernant :

- ▶ La politique de partenariat avec l'Académie et les opérateurs concernant l'entrée dans l'ère du numérique, première priorité du projet académique parisien 2013-2016
- ▶ L'éventail des services de l'ENT (espace numérique de travail) parisien et la place des parents
- ▶ Le développement du dispositif « Paris Classe Numérique »

**La FCPE interpelle les candidats à la Mairie de Paris
sur leur projet éducatif pour 2014-2020**

Réussite éducative

La FCPE Paris souhaite connaître vos objectifs et les moyens proposés pour :

- ▶ La contribution dans la prévention du décrochage scolaire
- ▶ L'animation et l'accompagnement des parcours scolaires individualisés
- ▶ Le soutien à la parentalité
- ▶ L'avenir du dispositif « Paris Collèges Familles »
- ▶ L'aide aux parents en situation de grande fragilité linguistique
- ▶ L'accès aux soins et à la prévention « santé physique et psychique » pour les élèves



Restauration scolaire

La FCPE Paris souhaite connaître vos choix et votre programme d'action pour :

- ▶ Evaluer la fréquentation des cantines et la qualité nutritionnelle des repas servis
- ▶ Améliorer la nutrition et la qualité des produits (agriculture biologique, agriculture raisonnée...)
- ▶ Aménager les restaurants scolaires pour en faire des lieux de confort et de convivialité
- ▶ Pérenniser une politique tarifaire permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un repas quotidien de qualité, semblable dans tous les arrondissements
- ▶ Renforcer l'implication des parents dans toutes les Caisses des écoles

Gratuité

La FCPE Paris souhaite connaître votre propositions et vos orientations en termes de :

- ▶ Financement des fournitures et des projets pédagogiques
- ▶ Développement du soutien scolaire gratuit
- ▶ Pérennisation de la gratuité des nouveaux ateliers périscolaires mis en place dans le cadre de l'ARE

Sport scolaire

La FCPE Paris souhaite connaître vos objectifs et les moyens proposés pour :

- ▶ Le renforcement de la pratique sportive à l'école primaire
- ▶ La construction pour chaque élève d'un parcours sportif personnel articulant temps scolaire et temps non scolaire
- ▶ L'augmentation du nombre d'équipements sportifs
- ▶ La déclinaison de la thématique « sport et santé »

Mixité sociale et scolaire

La FCPE Paris souhaite connaître votre vision et la politique qui sera la vôtre en matière de :

- ▶ Sectorisation des établissements scolaires (maternelle, élémentaire, collège)
- ▶ Défense des dispositifs d'éducation prioritaire
- ▶ Compensation des disparités d'accès à la culture et aux équipements publics

Respect des temps de l'enfant et climat éducatif

La FCPE Paris souhaite connaître vos choix et vos engagements concernant :

- ▶ L'aménagement des rythmes éducatifs
- ▶ L'offre d'activités péri et extra scolaires
- ▶ La dynamisation du dialogue entre tous les partenaires éducatifs
- ▶ Le partenariat avec les organisations d'éducation populaire
- ▶ Le bien-être global des enfants et des adolescents dans la cité et aux abords des écoles et des établissements

Les candidats sont invités à envoyer leur réponse écrite

avant le 2 février 2014 par mail à fcpe75@fcpe75.org

Lahcen, la réussite tranquille

5 juillet 2013. Comme des milliers de jeunes, Lahcen se presse devant les panneaux d'affichage des résultats du bac. À 10h, le verdict : 19,3/20, mention très bien. Cette réussite couronne un parcours tout sauf ordinaire. Voici l'histoire de Lahcen, jeune marocain de 19 ans, arrivé en France à l'âge de 10 ans.

Discrimination : « Je ne veux plus »

Enfants interdits de cantine, famille expulsée d'un musée, médecins qui n'accordent pas de rendez-vous aux malades ayant la CMU, CV ignorés parce que le postulant vit dans un centre d'hébergement... Contre ces discriminations, souvent inconscientes, un collectif d'associations, de syndicats, de mouvements de parents et pédagogiques appellent à signer une pétition.

<http://www.se-uns.org/spip.php?article6211>

Bande dessinée et immigration

À travers plus de 400 pièces et documents originaux, planches de bande dessinée, esquisses et croquis préparatoires, films d'animation, entretiens filmés et autres documents d'archives, l'exposition Albums se propose d'étudier le phénomène migratoire dans la bande dessinée, à travers des histoires. Histoires de ces auteurs d'origine italienne, sénégalaise, algérienne, portugaise ou vietnamienne venus vivre et travailler en France mais aussi histoires de ces émigrés ou fils d'immigrés européens partis au début du siècle aux États-Unis tels que Georges McManus ou plus tard Goscinnny.

Au palais de la porte Dorée : reservation@histoire-immigration.fr

Insertion et immigration

« La part des jeunes sortant de formation initiale sans diplôme s'est stabilisée autour de 17 % depuis le milieu des années 1990. Ces jeunes sont plus souvent que les autres issus de milieux défavorisés ou de l'immigration », écrivent B. Le Rhun, D. Martinelli, C. Minni et I. Recotillet dans une étude publiée par l'Insee. « Toutes choses égales par ailleurs, les origines sociales et nationales de ces jeunes influent sensiblement sur leur niveau d'études mais aussi sur leur insertion à niveau d'études donné. »

Originaire de Casablanca, Lahcen est le second d'une fratrie de trois garçons. Son père tient une petite épicerie. Il raconte comment son grand-père, au fin fond de son village berbère, a été « recruté » pour travailler en France, son départ, puis celui de deux de ses enfants. Le père de Lahcen restera au Maroc.

L'été de ses 10 ans, son oncle vient les voir. Lahcen, rêve de vélo, de vie en France... Son oncle, touché par son énergie, décide de le ramener en France avec lui.

Arrivé à Villeneuve-la-Garenne, bien que surpris par son nouvel environnement, Lahcen se sent rapidement intégré, maîtrise assez vite le français, vit sa vie d'adolescent. Des hauts et des bas, des bêtises, des résultats variables, malgré un potentiel que certains enseignants décèlent.

Parallèlement son oncle essaie d'obtenir des papiers de circulation, en vain. Lahcen ne s'en soucie pas : les personnes qu'ils côtoient savent qu'il n'a pas de papiers, mais là encore, il ne se sent pas « exclu ». Il entre au lycée Jacquard (19^e). Année chaotique. Il envisage un bac pro pâtisserie. Une surveillante, sensible à sa personnalité et son potentiel, le convainc d'opter pour le redoublement.

À partir de là, le déclic : Lahcen fait du sport, la même surveillante lui propose de loger chez ses parents, ses résultats s'améliorent. Et il entre en 1^{ère} S au lycée Bergson.

DIX-HUIT ANS ET... UN TITRE DE SÉJOUR

Mais Lahcen approche de la majorité. Un enseignant l'alerte et lui propose de rencontrer un avocat spécialisé, qui constitue un dossier pour un titre de séjour « étudiant ». Lahcen participe aussi à un parrainage citoyen à la mairie du 19^e, organisé par le Resf 19. Avec tous ces soutiens, il se sent en sécurité.

À l'été 2012, Lahcen, après ses épreuves de français, obtient son titre de séjour et retourne au Maroc pour la première fois depuis 8 ans. Il redécouvre son pays, est choqué des différences avec la France : la mentalité, l'environnement. Et, en deux mois, il commence à réaliser que tout le monde compte sur lui.

Aujourd'hui, Lahcen, en prépa HEC au lycée Michelet, sourit quand on lui parle de mixité sociale : dans sa classe de 44 élèves, il ne doit pas y avoir plus de 3 ou 4 boursiers et aucun élève n'a assurément de papa épicier ! Mais il ne ressent pas de discrimination.

Pour l'avenir, il ne sait pas trop, mais il tient à faire quelque chose pour son petit frère et sa petite sœur.

Enfin, nous interrogeons ce jeune « ancien sans-papiers » sur le sort de Leonarda et Khatchik. Après quelques secondes de silence, Lahcen répond :

« D'un point de vue général, l'État ne prend pas en compte les situations personnelles ; on n'étudie pas assez les situations cas par cas, on ne mesure pas les conséquences ; on propose des solutions absurdes... Proposer à Leonarda de revenir seule, expulser Khatchik alors que toute sa famille est en France ! ». Il ajoute : « Il faut regarder les sans-papiers autrement que comme des « bons à rien qui viennent prendre le travail des autres ». Il faut laisser leur chance à ceux qui sont là, essayer de les intégrer. C'est l'avenir ! ».

Merci Lahcen pour cet exemple de vie et bonne route !

Bich Hong Laprevote, Gwen Austin



Le soleil avait rendez-vous avec la lune

Ce 23 mai 2013, au lycée Chennevière-Malézieux, dans le 12^e arrondissement, l'atelier de chau-

dronnerie s'était métamorphosé en théâtre grâce aux baguettes magiques (baguettes de soudeur) des élèves de CAP et bac pro.



Le décor représentait les façades des maisons et rappelait avec beaucoup de poésie le Passage de la Voûte au 19^e siècle, passage où la nuit du 22 au 23 avril a été installé un immense chat, commandité par la mairie du 12^e arrondissement pour la rénovation du passage. Les enseignes du décor étaient toutes à la gloire des chats, ces chats chantés par Charles Trenet, qui aurait eu 100 ans le 18 mai. Charles Trenet qui a séjourné passage de la Voûte, et a fait chanter les chats sur les toits dans sa chanson... Voilà la boucle bouclée. Il ne restait plus qu'à se laisser porter par la poésie du spectacle préparé par les élèves de chaudronnerie et de maintenance, avec les élèves de la mission d'insertion, les élèves du lycée autogéré de Paris, les professeurs d'arts appliqués, les professeurs de lettres et même de mathématiques.

Les spectateurs ont pu se laisser aller à rêver en écoutant la soprano Sophie Boucher chanter et les élèves réciter des poèmes de Baudelaire, Prévert, Éluard, Rilke, Borges et d'autres, sans compter l'ambiance fanfaro-festive assurée le groupe de musiciens « *Les enfants de la balle* »...

...et repartir avec leur chat personnel en souvenir et je vous assure que personne n'a oublié d'en prendre.

Réussite technique pour la sculpture qui habille désormais le passage de la Voûte : le chat mesure 4 m 60 de haut et 3 m 15 de large, il pèse 760 kg... Il a fallu un « convoi exceptionnel » de nuit pour aller l'installer.

Réussite artistique du spectacle applaudi longuement et « bissé ». Et pas seulement par les parents des élèves... Je n'en fais pas partie.

Alors aux évaluateurs de tous bords qui classent les lycées et leur donnent des notes de Valeur Ajoutée sensées proposer « *une image de la réalité complexe et relative que constituent les résultats d'un établissement* », quelle est la note qui pourra refléter le travail de ces élèves et des enseignants et chefs d'établissement pour préparer un spectacle comme celui-là ? Pour réaliser une sculpture comme celle-là ? Comment évaluer à sa juste valeur le fait que pour que cette magie du spectacle existe il faut des adultes qui croient dans ces jeunes qui arrivent dans un lycée professionnel « par défaut » et sont regardés de haut par « les élites » de l'Affelnet général et technologique ?

Saluons la performance, souhaitons que d'autres projets permettent ainsi à des jeunes des filières professionnelles de montrer leurs compétences, qui ne sont peut-être pas mathématiques (quoique), par des réalisations concrètes.

Marie-Hélène Notis



AU FIL DES DÉPÊCHES

La coéducation engagée en Île-de-France

« C'est la première fois qu'on signe un engagement commun entre les trois académies franciliennes et la région. Je crois en la coéducation ». Vincent Peillon s'est déplacé le 29 novembre au lycée Suger, à Saint-Denis (93) pour assister à la signature de la convention entre les trois académies franciliennes et la région Île-de-France, en présence de Jean-Paul Huchon, d'Henriette Zoughebi, des trois recteurs ainsi que des partenaires industriels représentant l'Afinet, association des éditeurs du numérique éducatif, de Syntec, de Radio-France et France-Télévision. Le ministre a aussi labellisé le Campus des métiers de la création numérique qui s'installe dans cette banlieue défavorisée. Pour H. Zoughebi, l'accord académies-région permettra de mettre en place un vrai service de maintenance du matériel numérique dans les lycées.

Les EVS gagnent en appel

Selon le Snuipp, la cour d'appel d'Aix en Provence a confirmé le jugement du tribunal des prud'hommes condamnant des établissements scolaires pour n'avoir pas accordé aux Emplois Vie Scolaire la formation inscrite à leur contrat.



Les valeurs de la Fcpe à l'épreuve

AU FIL DES DÉPÊCHES

Des plumes et du goudron

Un jeune prof débarqué de l'IUFM est affecté en ZEP dans la banlieue de Lyon. Sur fond de misère sociale, de parentalité entravée par la détresse des familles, le narrateur raconte avec tendresse et humour le choc culturel, et ses tentatives ratées de contrôle absolu de sa classe. Il finira par décider d'être lui-même, et la sincérité de sa remise en question transformera sa vie. Un livre poignant et drôle, qui fait une part très tendre aux enfants ; ce texte rappelle un peu *La Maternelle* de Léon Frapié, prix Goncourt en 1904, qui se passe dans une école de Belleville au début du siècle.



Par Christophe Desmurget. Éditions Fayard

Devoirs à la maison : promesse non tenue

Le ministre de l'Éducation, Vincent Peillon, l'avait assuré en octobre 2012 : « Les devoirs seront faits à l'école ». Les professeurs devaient encadrer les élèves deux heures par semaine, avec une compensation financière, lit-on dans *La Croix* du 6 novembre. Un an plus tard, devant la grogne enseignante, le projet est tombé à l'eau : la loi de refondation de l'école votée ne fait que réaffirmer l'interdiction des devoirs écrits à la maison pour les élèves du primaire (règle que les professionnels outrepassent depuis 1956, date de la première circulaire sur le sujet !) et le travail scolaire occupe toujours une place importante dans la vie familiale.

Le Conseil départemental est alerté par les parents d'un élève présumé victime, mécontents de la

décision prise par le conseil de discipline qui a osé ne pas exclure le présumé coupable, et estimant qu'une sanction avec sursis n'en est plus une. Le Cdpe suggère aux parents « demandeurs » de se rapprocher du conseil local, qu'il avertit.

Les parents indignés ne comprennent pas : mais que fait la Fcpe ? Ils s'en prennent aux parents élus au conseil de discipline, au conseil local, au chef d'établissement... et posent LA question sensée faire renoncer toute personne (tout parent en tout cas) à ses valeurs : « Et si c'était VOTRE enfant qui était victime ? ».

Le débat n'est pas nouveau et il a encore eu lieu au dernier congrès parisien, avant l'adoption de la motion proposant la suppression de l'exclusion définitive de l'échelle des sanctions (cf. *Liaisons laïques* n° 309).

Difficultés des conseils locaux chargés, fédéralisme oblige (!), de mettre en œuvre, parce qu'elles sont porteuses de sens, ces valeurs, face à des acteurs qui ont chacun leur vision du monde (réduit ici à l'établissement)...

Il y a la majorité silencieuse, plutôt indifférente « tant que c'est pas mon fils ou ma fille qui est concerné... ». Il y a la méfiance du corps enseignant, qui donne parfois l'impression qu'il préférerait... qu'il n'y ait plus d'élèves et surtout plus de parents... Ne parlons pas des cas où un enseignant est pris à partie : pot de terre contre pot de fer, l'élève qui a fauté a peu de chances de rester dans l'établissement... Heureusement il y a aussi ces enseignants qui font tout pour prévenir les violences, malgré des moyens pas toujours adaptés (c'est un euphémisme).

UN TRAVAIL D'ÉQUILIBRISTE

Le conseil local doit aussi rester crédible auprès du chef d'établissement : pointer les dysfonctionnements, mais aussi reconnaître le peu d'espace entre la volonté de préserver un environnement paisible et la crainte de se laisser déborder : par les parents de la victime ; par les enseignants menaçant de se mettre en grève si leur point de vue ne prévaut pas ; par l'académie... pas toujours compréhensive et qui ne donne pas les moyens pour anticiper et mieux surveiller la cour, les couloirs, les toilettes, les abords, etc. ; par des « éléments extérieurs » (parfois les expulsés de précédents conseils de discipline).

Et puis, et la difficulté n'est pas la moindre, le conseil local doit gérer la soif de vengeance des parents des victimes, réelles ou supposées, qui voudraient bien avoir le droit d'être à la fois juges et parties...

Enfin le conseil local a à cœur de tout faire pour maintenir au sein de l'institution scolaire ceux des élèves qui ont surtout besoin d'aide, d'écoute, de prise en charge ; pour comprendre et ne pas juger trop hâtivement la violence, réelle ou perçue comme telle, exercée par ces élèves contre leurs camarades, qu'ils vivent souvent au sein de leur famille ; pour qu'on respecte ces enfants, au lieu de les balloter d'un établissement à un autre comme on planque la poussière sous le tapis, « mais vous savez, l'Éducation nationale ne peut pas tout ».

Avec un travail approfondi sur les alternatives aux sanctions, avec des conseils de discipline qui osent toute la gamme des sanctions, avec de la bienveillance et du bon sens... il est possible d'imaginer qu'un élève présent dans un établissement en septembre n'en sorte pas avant juin. La communauté scolaire s'en trouvera sûrement grandie.



Marie-Hélène Notis

Les 90 ans du ravivage de la flamme

Depuis 90 ans, le Comité de la flamme ravive tous les soirs la flamme « sacrée » sous l'Arc de Triomphe en hommage au Soldat inconnu et à tous les soldats morts pour la défense de la France. Affaire d'anciens combattants ou devoir de mémoire salutaire ?

Le 11 novembre 1923 à 18 h, le ministre de la Guerre, André Maginot, se penche sur la tombe du Soldat inconnu et allume pour la première fois la flamme du souvenir devant une foule compacte de civils et de militaires.



Depuis le rituel est immuable et elle ne s'est jamais éteinte, même sous l'Occupation. Chaque soir à 18 h 30, elle est ravivée et entretenue par le Comité de la flamme qui regroupe un peu plus de 500 associations, en majorité d'anciens combattants. Au-delà du ravivage de la flamme, il entretient la mémoire du Soldat inconnu et de tous les combattants français et alliés tombés durant les conflits armés. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cette flamme a perdu son exclusivité militaire en devenant également le symbole de l'espérance dans l'avenir et de « foi » dans le destin de notre pays.

« Elle n'est pas uniquement l'affaire d'anciens combattants », explique le général d'armée Bruno Dary, ancien gouverneur militaire de Paris et président du Comité de la flamme. Elle réunit le temps d'un ravivage hommes, femmes et enfants de tous horizons. Pour les jeunes générations, participer à la cérémonie de ravivage de la flamme est avant tout un devoir de mémoire et un geste citoyen. C'est pour cela que cette flamme de la Nation est appelée à devenir aussi la flamme de l'espérance.

DU CHANT DES PARTISANS À L'HYMNE À LA JOIE

De nombreux écoliers, collégiens et lycéens participent régulièrement à ces cérémonies, souvent en musique avec les répertoires habituels, l'inévitable Marseillaise, le Chant des partisans, celui des marais mais aussi « la Madelon ». On y a entendu également l'hymne Européen, « L'hymne à la joie » de Beethoven, parfois en alternant strophes en français et en allemand. Un cours d'histoire, d'instruction civique, de langue et de musique tout à la fois !

En avril dernier, c'était le tour des élèves de l'école intercommunale de musique du Pays de l'Ourcq, dirigée par Bernard Menil accompagnés par l'orchestre d'harmonie du Pays de l'Ourcq. Quatre cars sont partis de Lizy-sur-Ourcq, avec 80 musiciens, plus de 150 choristes et 13 élus. Le cortège a défilé sur une partie des Champs-Élysées, puis joué et chanté la Marseillaise, la Madelon et l'hymne européen, sous une avalanche de photos de touristes, heureux d'assister à cet hommage sur la plus belle avenue du monde. Leur interprétation a tiré des larmes d'émotion à ces touristes mais aussi et surtout aux anciens combattants.

Certains comités en province organisent des concours pour sélectionner l'école qui ira raviver cette flamme. En juin 2012, c'est l'école Lomener Kerroch qui a été retenue pour accompagner le comité de Ploemeur.

À l'occasion des 90 ans de cette cérémonie, le Comité de la flamme a présenté dans les doutes des Invalides, une exposition photos qui retrace le ravivage par de nombreuses autorités politiques, des chefs d'États étrangers, des personnalités du monde culturel.

Jean-Jacques Renard

AU FIL DES DÉPÊCHES

« Marseillaise et Chant des partisans à l'école »

En 2005, la Fcpe 34 consacrait un joli reportage sur la préparation d'une cérémonie : « Marseillaise et Chant des partisans à l'école ».

C'était la « générale » vendredi pour les 70 élèves de CM2, la dernière répétition pour Agnès, Mohamed, Céline, Laura, Adrien, Elsa avant leur interprétation publique sous l'Arc de triomphe dimanche de la Marseillaise et du Chant des partisans.

Les enfants de cette école parisienne, dont la professeure de musique a monté une chorale depuis deux ans, sont invités à chanter, au congrès des Anciens combattants de la 2^e guerre mondiale.

Les voix enfantines montent à l'unisson : « Entendez-vous mugir ces féroces soldats... ». Les petits chantent à pleine voix l'hymne national, puis entonnent, un ton plus bas, « Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines... ».

Paroles fortes, paroles violentes aussi. Les enfants en sont conscients mais ils le comprennent car ils connaissent l'histoire de ces chants. La Révolution est au programme des CM2 et l'école a accueilli d'anciens résistants et déportés.

« Ce sont des chants pour honorer ceux qui se sont battus et sont morts pour notre liberté. », affirme Agnès. N'est-ce pas un peu dur pour les étrangers et leur « sang impur » ? Céline, la petite Chinoise et la noire Laura se contentent de secouer la tête, mais Mohamed est véhément : « Ce sont des chants d'honneur. Mon grand-père, non le père de mon grand-père, s'est battu pour ça pendant la guerre et j'en suis fier. ». « Quand même, ce sont des mots vraiment durs », avance Elsa. Alors Adrien : « Y en a qui voudraient changer les paroles. Ah non, c'est notre hymne ! Et puis Rouget de Lisle, il est très connu. Si on changeait ses paroles, qu'en penserait sa famille ? »

AU FIL DES DÉPÊCHES

Médiateur au collège

« Bousculades, insultes, vexations... Pas une récré sans ces histoires qui cassent l'ambiance. Et si, plutôt que de faire appel à un adulte, vous tentiez d'abord de régler les petits conflits entre vous grâce à un élève médiateur ? Et si cet élève, c'était vous ? Zoom sur un statut encore peu connu. » *L'Étudiant* publie un dossier sur les élèves médiateurs au collège. Un thème repris et approfondi par l'Observatoire des zones prioritaires (OZP).

Un regard de cinéma sur l'Afrique du Sud

Un pari de Danièle Hibon : tenter de dessiner un portrait de ce pays au passé cinématographique « *plein de bruit et de fureur* » et au présent toujours fragmenté, en illustrant, dans un premier temps, un point de vue historique pour aller vers l'approche d'une nouvelle génération de cinéastes et de producteurs.

Du 5 novembre 2013 au 26 janvier 2014, au musée du Jeu de Paume.

Laïcité aux Restos du cœur

Mettant en avant la charte des bénévoles qui prévoit une indépendance complète à l'égard du politique et du religieux, les Restos du Cœur de la ville du Mans ont refusé d'intégrer une bénévoles voilée dans leur association. Comme dans l'affaire Baby Loup, on voit ici s'étendre à des associations d'intérêt public les règles de neutralité de la fonction publique. Trop de laïcité peut-elle mettre la laïcité en danger ? À chacun de juger...

Éducation nationale et changement

Peut-on dégelier le mammoth ? À quelles conditions l'école peut-elle changer ? Voilà une question que beaucoup de ministres se sont posée. Le 12 juin, c'est l'Irea (Institut de recherches, d'études et d'animation du Sgen-Cfdt) qui interrogeait l'historien de l'éducation Antoine Prost sur cette question. Avant de basculer sur un sujet de polémique : comment refonder l'autorité. À lire sur le *Café pédagogique*.

MÉDIATION FAMILIALE

Comment renouer le dialogue

Le processus de la Médiation Familiale, apparu dans les années quatre-vingt, sous l'impulsion d'associations de parents, est une voie de résolution des conflits familiaux, par les personnes elles-mêmes, concernées par les ruptures de liens, les séparations, les divorces, les successions...

À qui s'adresse la médiation familiale ? À des couples, des fratries, des grands-parents, des parents ou des adolescents...

Dans quelles situations ? Voici quelques paroles qui illustrent ces conflits : Des couples qui envisagent la rupture : « *il n'y a plus rien entre nous, je songe à me séparer* », « *je me suis toujours sacrifié(e)* », « *j'en ai marre d'être seul(e) à deux* ».

Des couples en cours de divorce ou de séparation qui veulent changer les modalités de la résidence alternée : « *Je veux voir plus mes enfants, c'est insuffisant je suis père (ou mère) comme elle (ou lui). Mais elle (ou il) s'y oppose. Je veux que nous soyons à égalité pour les enfants, je veux être au courant de leur scolarité, de leur santé et qu'on me demande mon avis* ».

Jeunes adultes ou adolescents : « *Mes parents ne comprennent rien, mon père ne parle pas, il me donne des ordres et je dois dire ce que je fais, où je vais... Ils disent que je mens* ».

Des grands-parents : « *Ma belle-fille m'empêche de voir mes petits-enfants sous n'importe quel prétexte, nous sommes leurs grands-parents nous voulons les voir* ».

Fratrie adultes avec un parent âgé, une décision est à prendre : « *Je ne veux pas qu'il (ou qu'elle) aille dans une maison de retraite, je veux qu'il ou qu'elle reste chez elle (ou chez lui) dans sa maison, mes frères et sœurs disent qu'il (ou qu'elle) n'est plus autonome* ».

Les membres d'une famille lors d'une succession : « *Mes frères et sœurs veulent vendre la maison familiale. Je refuse, je ne signerai jamais* ».

Toutes ces personnes ont fait appel à un médiateur afin de faire évoluer la situation qui leur posait problème et occasionnait des conflits à répétition. Leur mode de communication n'allait pas au-delà de positions non constructives. Le médiateur aide à repérer les sources du conflit, dans un climat de confiance, afin pour des parents, par exemple, de mieux exercer leurs responsabilités parentales.

UNE DÉMARCHÉ VOLONTAIRE

Quel est l'objectif ? C'est de permettre aux membres d'une famille qui le souhaitent de venir se rencontrer pour mieux échanger, communiquer et prendre des décisions concrètes ensemble. La médiation familiale se fonde sur le consentement des personnes et la libre adhésion au processus. Le contenu des séances de travail est confidentiel et sous l'égide d'un médiateur.

Qui est-il ? Le médiateur est un tiers neutre et impartial qui n'a pas de pouvoir de décision. Il est titulaire du Diplôme d'État de Médiateur familial, un diplôme national, et exerce souvent dans des centres conventionnés.

Comment se déroule la médiation ? Un entretien préalable d'information gratuit permet d'évaluer si la médiation est adaptée à la demande et de s'assurer que les règles de la médiation sont connues et comprises. Un contrat peut préciser les règles de collaboration. Une médiation peut avoir lieu à partir de l'initiative d'une personne. Le médiateur proposera son aide pour savoir comment faire venir l'autre personne. Si l'engagement de travail en médiation est approuvé, une liste de thèmes à aborder est proposée par les personnes.

Combien de temps ? Il faut prévoir entre 1 et 6 entretiens de 1 h 30 à 2 h tous les 15 jours environ.

Combien cela coûte-t-il ? Le coût est fonction des ressources et calculé selon un barème national (à partir de 2 euros la séance). Il existe des centres recevant gratuitement.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

De quoi parle-t-on ? Le couple parental, en médiation, doit pouvoir faire état : des besoins de l'enfant, de l'organisation de la vie quotidienne de chacun, des modalités d'accueil chez chacun des parents, de la contribution financière des parents relative à l'éducation des enfants. Mais en médiation, on peut aussi aborder le thème de la répartition des biens et les conséquences financières de la séparation, les questions liées à la recomposition familiale, les relations grands-parents petits-enfants, ainsi que les successions.

Qu'assure la présence du médiateur ? Dans ce cadre, le temps d'écoute est suffisant pour que chacun puisse être entendu et qu'il exprime son ressenti, ses émotions, ses besoins. Le médiateur est garant du temps de parole dans un respect mutuel. Il veille à l'équilibre des pouvoirs, s'assure par la reformulation, de la compréhension de ce qui vient d'être dit, par les personnes entre elles. Il aide à la mise en place de solutions envisagées, plus apaisées et qui prennent en compte les besoins des personnes, dont ceux des enfants qui y trouveront un meilleur équilibre.

LE LIEN AVEC LA JUSTICE

Et la justice ? Le médiateur est neutre et indépendant à l'égard de la justice. Mais la médiation familiale est complémentaire des procédures judiciaires dans la mesure où elle est inscrite dans le Code Civil¹. Ainsi, elle peut être suggérée par le juge des affaires familiales et s'avère moins coûteuse qu'une procédure judiciaire. Chacun sera gagnant dans l'élaboration d'un accord commun portant par exemple sur la résidence alternée, le scolaire, la santé ou la pension alimentaire, le budget... La phase finale de ces rencontres peut être un protocole d'accord, soumis au juge qui peut l'homologuer et qui aura force de jugement.

N'hésitez pas à être à l'initiative de la démarche, à faire appel aux services d'un médiateur pour toute situation délicate. Leur savoir-faire est à votre disposition. Ils vous aideront à créer vos solutions !

Béatrice Randoux

1. Articles du code civil 373.2.10 et 255 ainsi que la loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale et la loi du 26 mai 2004 sur le divorce.

Pour contacter un service de médiation familiale :

- Tribunal de Grande Instance et site du ministère de la justice
- Association Pour la Médiation Familiale, 11 rue Beccaria 75012 : 01 43 40 29 32
- Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux : 02 31 46 87 87
- Caisse d'Allocation Familiale, site des CAF
- Union Nationale des Familles ou UDAF, 28 Place St Georges 75009 : 01 48 74 80 74
- Association Fédérale Pour le Couple et l'Enfant, 23 rue C. Robert 93400 Vincennes : 01 49 93 10 24



AU FIL DES DÉPÊCHES

Le bonheur à l'école

C'est une vision légère et tendre que Dominique nous livre de la vie d'un professeur des écoles qui aime qu'on l'appelle « instite ». Dans une école qui semble assez protégée des problèmes sociaux, l'auteur nous relate le quotidien de sa classe. C'est un peu l'histoire d'une école idéale, celle des expériences, des partages de savoirs, de la liberté d'inventer, du respect des différences, et de l'amour et du respect des enfants. Sa façon résolument optimiste d'envisager à la fois le groupe et chacun des élèves avec subtilité et sa classe comme un lieu vivant où la pédagogie passe avant la sanction, est tout simplement rafraîchissante.



Par Dominique Deconinck.
Éditions l'Iconoclaste.

Jeunes bénévoles

À l'occasion de la sortie du rapport PISA qui pointe le manque de confiance en eux de nombreux jeunes, la *Ligue contre le cancer* leur propose de s'investir dans le bénévolat, en particulier pour accompagner de jeunes malades. La ligue milite pour faciliter l'accès au bénévolat avec un encadrement pédagogique réel et souhaite valoriser l'engagement des jeunes bénévoles par l'inscription d'une mention sur le dossier scolaire dans le cadre de l'Acte 2 de la Vie lycéenne, objet d'une consultation nationale jusqu'au 23 janvier.

<http://www.ligue-cancer.net>

L'ÉDUCATION EN GRÈCE

Un secteur sinistré

Depuis plusieurs années, la Grèce est engagée dans un cercle vicieux. L'importance jugée excessive du déficit budgétaire et la dette

publique servent à justifier un écrasement de la dépense publique qui, à son tour, amplifie une austérité généralisée et débouche sur une dépression économique durable et de grande ampleur creusant la dette publique...

PROBLÈMES DE COMPORTEMENT À L'ÉCOLE : COMPRENDRE POUR AGIR

Préfacé par Jean Pierre Baratault, coécrit par des enseignants spécialisés et un médiateur scolaire, dont Marc Chevallier, professeur ressources Mdp à Paris 20^e. Ce livre, destiné aux enseignants avant tout, donne des pistes pour intégrer au fonctionnement d'une classe les enfants à comportement difficile, ceux qu'on nomme les perturbateurs. Il dresse une typologie des différents comportements et propose des dispositifs que les équipes peuvent mettre en place pour inclure dans la classe ces enfants dont les problèmes compliquent parfois lourdement la gestion du groupe. Il propose une réflexion sur les conduites à tenir en cas de crise, les erreurs à ne pas commettre, en prenant appui sur des exemples concrets. Un livre optimiste, militant de l'école inclusive. Les textes en encart au fil des pages, retours sur le passé d'enfants

perturbateurs devenus grands, nous rappellent à bon escient que les enfants qui s'intègrent difficilement à l'école sont en souffrance. Seul regret : les pages consacrées aux dispositifs de permis à points, ceintures de comportement et autres dispositifs issus de la pédagogie Freinet ou

institutionnelle, manquent d'assise théorique. Rangés rapidement au chapitre des jeux pédagogiques, alors qu'ils ont été conçus comme des pratiques révolutionnaires étendant le droit des enfants, ces dispositifs sont actuellement trop souvent employés dans les écoles comme des outils d'évaluation et de sanction des comportements, et surtout rarement adossés à des règlements de classe discutés en conseils d'enfants, qui sont au cœur des pédagogies nouvelles.

Par Marc Chevallier.
Éditions Chronique Sociale

QUELQUES CHIFFRES ET TRÈS BREFS RAPPELS

La dépense publique pour l'éducation (DPE) en rapport au PIB est, en Grèce, parmi les plus faibles d'Europe. Selon les chiffres de la Banque Mondiale, le ratio était de 4 %¹ en 2005 (dernier chiffre connu...). Le ratio pour la France est de 5,89 % (2009). Une faiblesse qui ne s'explique que très partiellement par le recul démographique.

Pour compenser cette dépense notoirement insuffisante, les familles consacrent une part très importante de leur budget au financement des cours du soir, les fameux « *frontistiria* »², que l'immense majorité des collégiens et des lycéens³ doivent suivre s'ils veulent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou même terminer leurs études secondaires. On comprend donc ici un trait essentiel du fonctionnement de la Grèce actuelle : une extrême faiblesse des institutions du pays, compensé en partie par un engagement privé ou individuel.

Les universités ont été utilisées comme un des (rares) outils d'aménagement du territoire et dispersées dans tout le pays. Avec près de 4 millions d'habitants, Athènes concentre plus de 36 % de la population grecque. La répartition spatiale des habitants et des activités est ainsi particulièrement déséquilibrée.

UNE AUSTÉRITÉ QUI PLOMBE LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Entre 2008 et 2013, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a augmenté partout en Europe. En Grèce, il a explosé, passant de 21,2 à 58,4 %⁴.

Dans ce contexte très inquiétant, les dépenses publiques pour l'éducation ont presque partout augmenté. En Grèce, elles ont suivi la pente inverse, baissant de 15,2 % entre 2008 et 2011⁵.

La baisse des dépenses d'éducation s'inscrit dans un contexte général d'austérité. En juillet dernier, le gouvernement grec a fait voter une loi qui prévoit de mettre en disponibilité quasi-immédiate 12500 fonctionnaires inscrits sur une liste nominative, rappelant des pratiques d'une autre époque... La Constitution grecque interdisant le licenciement direct de fonctionnaires, des moyens ont été trouvés pour la contourner. Au vu des engagements pris par le gouvernement grec auprès de la « Troïka »⁶, l'issue est très certainement le licenciement d'une partie très importante de ces fonctionnaires.

Sur ces 12500 fonctionnaires on trouve plus de 2200 gardiens d'école, autant de professeurs de l'enseignement technique et 1500 employés d'universités. Des départements entiers au sein des lycées techniques du pays ont été



fermés lors de la dernière rentrée. Près d'une cinquantaine de filières de l'enseignement technique ont cessé de fonctionner. Une partie des élèves inscrits n'auront sans doute d'autre choix que de se tourner vers les instituts d'enseignement techniques privés, bien sûr payants (5000 € en moyenne par an).

Les suppressions de postes de personnels administratifs ont entraîné une grève dans les deux plus grosses universités d'Athènes, par ailleurs en quasi-faillite. Entre 37 et 46 % des personnels administratifs de ces deux établissements vont désormais manquer alors que le nombre d'étudiants continue de croître en dépit (ou à cause) de la crise et du chômage.

Les mesures d'austérité ne concernent pas cependant, tant s'en faut, que les seuls personnels administratifs. Depuis 2010, les salaires des enseignants-chercheurs du supérieur ont baissé de 40 %, aucun départ à la retraite n'est remplacé et il est interdit d'engager des contractuels.

Austérité, dépression économique durable, sacrifice de l'éducation, de la formation, de la recherche, tous les éléments sont réunis pour un appauvrissement durable du pays et le risque d'un départ massif pour l'étranger des jeunes Grecs les mieux formés.

Les choix effectués apparaissent aux antipodes de ce qu'il convient de faire : élaborer et mettre en œuvre un projet de développement redonnant espoir à son peuple et aux jeunes en particulier. Un tel projet suppose un investissement sans précédent dans l'éducation, la formation et la recherche.

ÉDUCATION ET FORMATION : LA PRIORITÉ

La Grèce souffre depuis trop longtemps d'un destin qui lui échappe, lui est imposé de l'extérieur. Il est temps de définir un projet qui lui soit propre.

La première des forces sur laquelle la Grèce peut compter est celle qu'elle a inventée : la démocratie. La démocratie représentative a, partout, montré ses limites dès lors qu'elle n'est pas appuyée sur la seule vraie forme de démocratie : la démocratie directe. Cette démocratie directe doit revivre partout.

Contrairement au schéma que tentent d'imposer le gouvernement grec actuel et la Troïka, la Grèce doit développer ses activités productives en les réorientant vers les besoins de sa population : nutrition, santé, logement, habillement, mobilité. C'est la seule façon de réduire sa dépendance aux exportations.

Le développement de la base productive du pays doit s'appuyer sur des principes de respect de l'environnement. La conception et la production de ces produits respectant la nature mobiliseront des compétences élevées et nombreuses, fournissant les emplois qualifiés dont les Grecs, les plus jeunes d'entre eux en particulier, ont besoin.

Le travail (*ergassia*) est la clé de voûte du modèle de développement que la Grèce doit inventer. Le travail dont il est question ici n'est pas la servitude. Les Grecs ont à juste titre distingué le travail en servitude, « *douleia* », du travail-œuvre, « *ergassia* ». L'origine des crises que traversent les pays capitalistes se trouve dans une conception du travail qui l'assimile tantôt à une peine, tantôt à un coût, mais qu'il convient de réduire. Ce, alors que le travail est à l'origine de la création de richesses réelles et constitue la source vivante de toutes les formes d'innovation. C'est cette conception du travail, synonyme d'expérience et de compétences, qu'il convient de promouvoir partout, dans les entreprises comme dans les administrations publiques. Pour cela, la Grèce devra consentir dans la durée un important effort d'éducation et de formation en le considérant comme une priorité nationale, ce qui signifie qu'il ne saurait être laissé à la charge des familles.

Gabriel Colletis
Professeur de Sciences économiques
à l'Université de Toulouse 1-Capitole

AU FIL DES DÉPÊCHES

Guerres et éducation

Selon le rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous de juillet 2013, les enfants continuent de batailler pour aller à l'école. Il est rare que l'éducation soit mentionnée lorsqu'on évalue les dommages infligés par la guerre. L'attention est focalisée sur les images immédiates et non sur les coûts cachés et les séquelles durables de la violence. Or, un conflit armé détruit non seulement les infrastructures scolaires mais aussi les espoirs et les ambitions d'une génération entière d'enfants. À l'échelle de la planète, le nombre d'enfants non scolarisés a reculé, passant de 60 millions en 2008 à 57 millions en 2011. Mais ces progrès n'ont pas bénéficié aux enfants vivant dans des zones de conflits. Ceux-ci représentent 22 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire, mais 50 % des enfants privés d'éducation, soit 28,5 millions d'enfants. Dans leur grande majorité, ils vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Pour la période 2002-2011, 32 pays étaient reconnus comme touchés par des conflits, dont la Libye, le Mali et la Syrie.

1. Notons que ce ratio a augmenté entre 1995 et 2005, passant de 2 à 4 %, marquant un réel effort de rattrapage
2. Les « *frontistiria* » coûtent entre 4000 et 9000 euros par an et par enfant
3. Les trois quarts des lycéens grecs sont inscrits dans des lycées généralistes, le dernier quart dans des lycées techniques
4. Source Eurostat. En France, ce taux est passé de 19,2 à 26,9 %.
5. Source Eurostat. +7,6 % en France
6. La « *Troïka* » est le nom donné par les Grecs à l'attelage constitué par le FMI, la BCE et la Commission européenne. Toutes les décisions prises par le gouvernement grec, dont il est faible que de dire qu'il est sous tutelle, doivent recevoir l'aval de la Troïka quand elles ne sont pas le fait de la Troïka elle-même

Louis François, défenseur d'une école ouverte

Inspecteur général hors normes, Louis François, né en 1904, fré-

quente durant sa jeunesse les camps des Éclaireurs de France¹, qui développent des « méthodes actives »². Cela va déterminer toute sa vie son goût pour l'innovation pédagogique.

AU FIL DES DÉPÊCHES

B. Toulemonde et le privé

« L'État pourrait accorder davantage de moyens au privé qui s'installe dans des zones difficiles, comme il le fait pour le public dans les ZEP », suggère Bernard Toulemonde, inspecteur général honoraire. Même si, reconnaît-il, « l'ouverture d'établissements catholiques dans les banlieues des grandes villes a parfois pour effet d'attirer à eux les meilleurs élèves de ces zones ».

Le grand retour des IPR

Des tableaux Excel aux cahiers de classe. C'est le chemin que les inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR) vont devoir faire pour répondre aux demandes de Vincent Peillon. Le ministre de l'Éducation nationale les a réunis le 17 mai pour annoncer un « recentrage » de leurs missions vers la formation des enseignants. Le ministre va également les réintégrer dans la gouvernance académique et la construction des programmes. C'est une rupture avec Chatel et même Allègre, et la revanche des inspecteurs.

Un bébé un livre

Partant du constat que 7 % de la population adulte ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme (soit 2 500 000 personnes en métropole) la Fédération Nationale des Orthophonistes a lancé en novembre dernier sa troisième campagne nationale « 1Bébé, 1Livre » au cours de laquelle des orthophonistes se rendent dans les maternités pour renseigner parents et professionnels sur la nécessité d'accompagner très précocement le langage des tout-petits et d'utiliser le livre comme support à partager. Ils ont offert le livret « Objectif langage » aux jeunes parents, qui pourront y trouver des informations sur le développement du langage, ainsi qu'un « livre-doudou » aux nouveaux nés, symbole de l'importance de « l'histoire du soir ». La FNO rappelle aussi que maîtriser le langage écrit (lecture, écriture) passe par un bon niveau de langage oral et une aisance à s'exprimer : le « bien lire » passe par le « bien parler ».

Dès 1927, alors professeur d'histoire-géographie à Marseille, Louis François fonde avec Gustave Monod³ L'École de la Paix, sorte d'université populaire et pacifiste qui promeut la Société des Nations (SDN, ancêtre de l'ONU) et organise des colloques et des débats ouverts à tous, étudiants et habitants de Marseille. Nommé en 1935 à Henri IV, il entraîne les élèves au travail collectif, il pratique en fait les méthodes actives apprises dans les camps scouts.

Mobilisé en 40, il rencontre une première fois de Gaulle au service duquel il est affecté comme officier d'État-major. Après la débâcle, il retourne à Henri IV, et dans Paris occupé, il fait apprendre par cœur à ses élèves les trois premiers articles de la déclaration des droits de l'homme. En 1942, il s'engage dans le réseau du colonel Rémy. Il est arrêté en septembre 42.

En octobre 1945, refusant la proposition de De Gaulle d'entrer en politique, il est nommé Inspecteur général de l'Éducation nationale et retrouve Gustave Monod, devenu directeur de l'enseignement du second degré.

CLASSES NOUVELLES ÉTOUFFÉES PAR LE CONSERVATISME

Dans l'esprit du haut conseil de la résistance et de la commission Langevin-Wallon, ils s'attaquent à la reconstruction du système éducatif français, en créant les classes nouvelles⁴, destinées à être des modèles pour repenser le second degré : méthodes actives, interdisciplinarité, enseignement affranchi des programmes, et non autoritaire, basé sur les centres d'intérêt et l'autodiscipline des élèves, polyvalence des enseignants, importance des disciplines manuelles, affirmation d'une éducation non exclusivement livresque, etc.

Malheureusement les classes nouvelles n'essaient pas dans l'Éducation nationale et s'étiolent progressivement sous le conservatisme ambiant.

En 1945, une circulaire institue l'enseignement de l'instruction civique. Louis François généralise cet enseignement au 2nd cycle et là encore il va proposer des méthodes pédagogiques où l'élève est acteur et non receveur passif de savoirs : « l'instruction civique doit échapper aux règles de l'enseignement traditionnel : elle sera donnée de la façon la plus libre. (...) Il convient d'insister sur ce qu'une telle initiation de la vie sociale pour être efficace suppose chez les maîtres de toutes les disciplines et de toutes les classes le souci incessant d'être tout à la fois des professeurs et des éducateurs »⁵.

Congrès du Havre

En 1936, Gustave Monod participe au congrès du Havre, qui se proposait de mettre à l'étude « les conceptions relatives à l'enseignement secondaire ». L'idée centrale c'est que l'enseignement du second degré doit donner une base minimum de culture générale et développer la personnalité de l'enfant. Les orientations retenues sont les suivantes :

- limitation de l'effectif à 25 élèves ;
- nécessité d'introduire partout les exercices pratiques et les travaux d'atelier ;
- création d'écoles expérimentales pour essayer de coordonner les enseignements ;
- intégration de l'éducation physique à la vie scolaire ;
- régime souple permettant l'interpénétration des disciplines scientifiques et littéraires ;
- prise de conscience d'un besoin de rénovation pédagogique dans toute la France.

La résistance*

Alors, il y avait une double raison pour entrer dans la Résistance sans discussion. La première, c'est que j'étais professeur d'histoire et que j'apprenais à mes élèves la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Le 1^{er} octobre 1940, je me suis dit que je n'allais pas en parler très rapidement, comme les autres années, mais que je devais l'expliquer. J'ai mis trois heures, avec mes élèves de première, à leur expliquer cette Déclaration.

Je peux vous dire que le général De Gaulle ignorait ce terme-là (résistance, N.D.L.R.), c'est moi qui lui ai révélé après la guerre. Il a cru qu'il inventait le terme de Résistance, la Révolution Française l'avait utilisé avant lui et je lui ai dit que même mes ancêtres Huguenots l'avaient utilisé en le gravant dans la prison d'Aigues-Mortes (Marie Durand), au 17^e siècle. Ce mot avait donc une portée historique, et c'est pourquoi j'ai encouragé mes élèves à résister à l'oppression.

Le motif second, ça été évidemment De Gaulle. (...) J'étais antimilitariste, j'étais un homme de gauche et surtout, pendant la guerre, j'ai été dégoûté par nos généraux mais par contre, dès que j'ai été en face du général De Gaulle, je l'ai tout de suite admiré, c'était un excellent général. (Louis François, 1994)

* Texte intégral sur : www.cnd-castille.org/annuaire.html

Mais il échoue à changer les pratiques. En 1959, l'instruction civique est intégrée à l'histoire-géo, et il doit admettre que les enseignants ne sont pas prêts aux méthodes actives.

De même, lorsque dans les années 60 il tente de réformer les programmes d'histoire-géographie, insistant sur la complémentarité de ces deux disciplines, et sur la primauté du monde présent, ses idées sont rejetées par des inspecteurs conservateurs, lesquels font intervenir l'Élysée qui tranchera : « *Le cours magistral est la seule méthode valable dans un enseignement démocratique de masse* ».

UNE PÉDAGOGIE ACTIVE ET PARTICIPATIVE

Lors des inspections qu'il effectue, il affirme l'importance d'une pédagogie active et participative, et de la vie des établissements : pratique d'activités sportives et culturelles, présence d'associations et de clubs d'élèves.

Louis François n'aura cessé de se battre pour faire évoluer l'institution et ses acteurs, pour insuffler à l'éducation nationale les valeurs coopératives et citoyennes et les méthodes actives de l'éducation populaire.

Il tenait sans doute son inépuisable énergie et la force de ses convictions de sa jeunesse passée aux Éclaireurs de France, et de ses nombreux engagements citoyens. Depuis l'école de la paix des années 30, son engagement dans la résistance en 1942, jusqu'à la Fédération des Clubs Unesco⁶ qu'il présidera jusqu'en 1979 et dans les nombreuses associations auxquelles il restera fidèle, il aura vécu toute une vie d'engagement au service de collectifs citoyens qui avaient comme but le progrès humain et la défense de la paix.

Cet homme de terrain, de projets et de convictions, serviteur de l'État, militant pour une citoyenneté enseignée au cœur même des contenus disciplinaires et intégrée à la pédagogie, fut un acteur central d'une précédente « refondation » avortée que porta le conseil supérieur de la résistance et garda toute sa vie l'espoir de la transformation de l'institution.

Ni homme politique, ni technocrate déconnecté des réalités de terrain, il porta inlassablement ses convictions d'authentique professeur-citoyen, elles furent étouffées par le conservatisme et l'élitisme des cadres de l'Éducation nationale, mais aussi peu relayées par une base qui n'était pas formée aux méthodes actives et peu concernée par les enjeux politiques que porte toute pratique pédagogique.

Gageons que les débats sur la refondation actuelle l'auraient passionné.

Anne Coret

1. EDF : organisation scout laïque, fondée en 1911 sous les influences de Baden Powell et de la pédagogie active. Louis François en fut président de 1958 à 1964.
2. Les méthodes actives cherchent à mobiliser l'enfant dans ses acquisitions, par l'expérimentation, le projet et l'autonomie, par opposition à l'état de receveur passif du savoir.
3. Gustave Monod, pacifiste, pédagogue, sous le ministère Jean Zay (1936-1939) qui le charge des réformes du 2nd degré.
4. L'Éducation nouvelle se définit par la participation de l'enfant à la construction de ses apprentissages et un fonctionnement coopératif, aussi nommée la pédagogie active.
5. « Deux cents ans d'inspection générale »-Fayard
6. Voir *Liaisons laïques* n° 307

AU FIL DES DÉPÊCHES

Gustave Monod

Notre rôle est de faire penser, de révéler les problèmes... à la limite, et pour les plus grands élèves, d'inquiéter l'intelligence plus que de la satisfaire.

Classes nouvelles

Cette expérience (des classes nouvelles, N.D.L.R.) a échoué faute de moyens financiers, sous la pression de la montée des effectifs et en raison de résistances psychologiques de la part d'une partie du corps enseignant. (...) Chacun a sa classe, chacun a sa méthode. J'eus ensuite autant de peine à instituer ces conseils de professeurs et à les faire fonctionner, surtout à instituer ce qu'on appelle aujourd'hui « l'esprit d'équipe ». (Gustave Monod¹)

1. Extraits de Gustave Monod, une autre idée de l'école, CIEP

Cinq ministres

De 1947 à 1951, cinq ministres de l'instruction publique se sont succédé. (...) Chacun d'eux croyait en toute loyauté inaugurer une ère nouvelle. Mais j'ai le sentiment qu'aucun n'avait lu avec l'attention nécessaire le rapport d'Henri Wallon. Presque chaque ministre voulait avoir son projet personnel ou du moins le projet qui aurait pu être attribué à son parti. (G. Monod)

Éducation : la dépense repart à la hausse

6,84 du PIB en 2011. 6,86 en 2012. Le changement est infime mais, après une décennie de baisse, la dépense intérieure d'éducation est repartie à la hausse. En 2000, elle représentait 7,3 % du PIB avant de descendre à 6,69 en 2007.

Décrocheurs

« Un quart des jeunes entrés en 6^e en 1995 n'ont pas terminé avec succès leur formation dans l'enseignement secondaire. Ils sont "décrocheurs" », annonce une étude de l'Insee. Les jeunes décrocheurs ont souvent eu des difficultés scolaires et sont souvent d'origine sociale modeste, mais pas tous.

HANDICAP

Des trophées Extraordinaires

CELLE QUI FONCE



C'est ainsi qu'est nommée en LSF, Véronique Dubarry, adjointe au maire de Paris, chargée des personnes en situation de handicap, dont c'était la dernière participation à ce mois extraordinaire qu'elle a initié 5 ans plus tôt. En effet, « Celle qui fonce » ne sera pas dans la course pour la prochaine mandature. Nul doute qu'une femme comme elle qui fait de la politique avec un grand H comme humanité pour reprendre le mot d'un autre élu parisien poursuivra son militantisme politique sous d'autres cieux. Avec son cœur, avec ses tripes, elle a su nous dire combien sont beaux ces deux mots, « militant » et « politique ». Elle a su nous faire partager les émotions qui l'ont accompagnée au cours de cette mandature faite de joies mais aussi de colères ; de saines colères, de ces colères qui font bouger les lignes, comme elle a contribué à les faire bouger sur le plan du handicap à Paris. Elle nous a parlé aussi de rire, car pour elle le handicap n'est pas triste. Elle nous a raconté « son » bébé, la petite Harmonie, née de parents en situation de handicap grâce à l'accompagnement du SAPPH. Elle a rappelé que, si ce mois extraordinaire met en lumière toute la richesse créative qui innerve le milieu associatif et culturel en relation avec le handicap, c'est aussi tout au long de l'année que doivent se faire les rencontres et se construire l'inclusion dans la société et dans la cité de toutes les personnes en situation de handicap.

C'est samedi 30 novembre que s'est déroulée la cérémonie de clôture du mois extraordinaire du handicap organisé depuis cinq ans par la Ville de Paris. Cette manifestation, sans équivalent en France, est destinée à donner un coup de projecteur à l'apport, tout au long de l'année, des Parisiens en situation de handicap à la vie de la cité.

C'est aussi l'occasion de mettre en valeur tous les acteurs qui concourent à Paris à la lutte pour l'inclusion sociale, professionnelle et culturelle des citoyens en situation de handicap. Cette cérémonie a permis de découvrir les lauréats des Trophées Extraordinaires et les projets qu'ils avaient soumis au jury.

Le prix de l'Initiative de quartier a été remis à la troupe de théâtre de l'association Turbulences composée de jeunes autistes pour son action en direction des habitants du 17^e lors de leur emménagement dans leur Esat¹, *Les Chapiteaux turbulents*. Le terme « turbulence » est issu de la communauté Wolof (Sénégal) : les enfants dont les signes cliniques s'apparentent à l'autisme sont dits « turbulents », et ils sont vénérés en tant que tels parce qu'ils ont la noble responsabilité d'être dépositaires de l'âme des ancêtres.

Le Prix spécial du Jury a été décerné à l'association Art'sign, association culturelle autour de la LSF² et éditrice de la revue *Art'Pi* pour ses réalisations vidéo destinées à donner accès à l'information et à la culture pour tous. Des vidéos véritablement accessibles et, ce qui a particulièrement séduit le jury, également aux personnes en situation de handicap intellectuel grâce à leur sous-titrage en français facile.

Le prix Coup de cœur a récompensé la *Junior Team* ; un groupe de rock composé d'adolescents déficients visuels, de l'Ides³. Cet institut propose des parcours scolaires adaptés et permet aux enfants d'exprimer leurs talents dans de nombreux domaines. Les trois jeunes musiciens, très professionnels, ont enthousiasmé la salle à l'issue de la remise des prix.



Remise du Prix Initiatives de quartier à l'Esat Turbulences pour son projet Pampa !, représenté par Fabienne Lavanchy et Alexander Boskovic



Véronique Dubarry
et Fathi Oulad Ben Abid
(Esat Ménilmontant),
créateur des Trophées
Extra-Ordinaires 2013

Remise du Trophée
Extra-Ordinaire 2013 à
la Fondation hospitalière
Sainte-Marie pour le
SAPPH, représentée par
Mme Edith Thoueille.



Enfin, le Trophée Extra-Ordinaire 2013 a été remporté par le SAPPH⁴. Unique en France et destiné aux futurs parents en situation de handicap moteur ou sensoriel, ce service leur permet d'accéder à un droit universel, celui de donner la vie. Un droit qui a leur a été souvent dénié, avec des raisonnements eugénistes. C'est grâce au travail de ce service qui a déjà accompagné 178 parents, que, pour la première fois, la PCH⁵ a été accordée pour un accompagnement à la parentalité par la MDPH⁶. C'est une avancée considérable. On ne peut qu'appeler à la création de structures équivalentes au SAPPH dans d'autres villes de France.

Le projet de numéro « spécial handicap » de *Liaisons laïques* (voir n° 309) n'a pas été retenu. Bien plus modeste que ceux récompensés, il nous a néanmoins permis de participer à cette édition 2013 et nous encourage à poursuivre nos actions pour faire bouger les lignes et changer le regard sur le handicap, spécialement dans le domaine scolaire.

La soirée a été soutenue et agrémentée d'un spectacle en Chant Signes: « *Elle attend* », avec Isabelle Voizeux et Colombe. Remarquable alliance de la musique, des signes, de la voix et de la mise en scène, un spectacle tout en rondeurs et rebondissements, rythmé par les voyages, les éclats de rires et les bruitages en LSF (si, si: galop, bruissements, vent, crissements...) De la poésie, de l'émotion, en duo, pour une communion expressionniste de l'écho au miroir, en passant par la réponse et des moments exclusifs en LSF nous interpellant sur ce que ressentent les personnes sourdes signantes lorsque personne ne signe autour d'elles...

Luc Pasquier et Laure Calame

1. Établissements et services d'aide par le travail
2. Langue des signes française
3. Institut d'éducation sensorielle pour jeunes déficients visuels
4. Service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap
5. Prestation de compensation du handicap
6. Maison départementale des personnes handicapées



IDES : www.ides-dv.com

Art'sign : artsign.blogspot.fr

SAPPH : flashcode

AU FIL DES DÉPÊCHES

L'école **inclusive**

Près de 239 000 enfants handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire, a rappelé George-Pau Langevin à l'occasion de la journée des personnes handicapées. 67 % des écoles, 90 % des collèges et 69 % des lycées accueillent au moins une personne handicapée. 11 000 auxiliaires de vie scolaire aident à cette scolarisation. Mais combien d'enfants ne sont pas scolarisés ?

Un **AVS**... peut-être

Les notifications de la MdpH qui annoncent aux parents d'un enfant en situation de handicap l'attribution d'un AVS sont toujours attendues avec impatience car elles conditionnent une scolarisation en milieu ordinaire, en respectant les obligations prévues par la loi de 2005. Mais elles sont assorties d'une petite phrase qui peut replonger les destinataires dans le découragement ; en effet il est précisé que cette décision est transmise à l'autorité académique chargée de donner suite « *en fonction des effectifs disponibles* ». Donc la loi s'appliquera... peut être. On ne peut qu'être choqué par cette formulation qui, dans un même document sensé reconnaître un droit, émet une restriction à ce droit.

Règlement intérieur **illégal**

Chaque école doit élaborer et voter son règlement intérieur en s'inspirant du règlement type départemental. Or celui de Paris intègre au sujet des élèves en situation de handicap le paragraphe suivant « *après saisine des parents, les modalités de scolarisation sont préconisées par la Maison départementale des personnes handicapées (MdpH), mises en œuvre par les autorités académiques dans la limite des moyens disponibles et formalisées dans le Projet Personnalisé de Scolarisation* ». C'est donc un règlement qui se met lui aussi en contradiction avec la loi de 2005 qui stipule une obligation de résultat et dont on ne peut restreindre la portée en limitant la mise en œuvre des préconisations de la MdpH aux « *moyens disponibles* ».



ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE BARATAULT HANDICAP ET SCOLARISATION

Jean-Pierre Baratault, conseiller technique pour la scolarisation des enfants en situation de handicap jusqu'en juillet 2013, après avoir été instituteur spécialisé, puis inspecteur spécialisé, a centré sa mission sur la généralisation de la scolarisation en milieu ordinaire. Il répond aux questions de *Liaisons laïques*.

LIAISONS LAÏQUES : Pourquoi cette question de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants porteurs de handicap n'est-elle pas dans les six axes du projet académique publié récemment ?

JEAN-PIERRE BARATAULT, C'est lié à la volonté de travailler transversalement cette question. Ce qui est juste. Il y a évidemment le risque possible de la dispersion dans le traitement des situations. Mais l'objectif reste le même, celui de l'inclusion individuelle.

Aujourd'hui cela concerne 6000 enfants sur les 200 à 250 000 enfants scolarisés. 3000 sont en dispositifs spécialisés. Le recours au privé, à l'associatif reste important. 40 % des enfants porteurs de handicap bénéficient de plateaux techniques mis en place par les familles elles-mêmes, donc privés.

Un des problèmes les plus cruciaux reste celui des enfants autistes, en particulier du fait des difficultés à l'adolescence. En réalité l'école n'est pas plus en difficulté que les instituts médico-éducatifs (IME) pour faire face aux troubles du comportement ; elle y parvient tout aussi bien.

Les cas les plus complexes sont ceux des troubles associés et surtout s'il y a des problèmes comportementaux. C'est la limite dans les deux cas aussi bien à l'école que dans les IME. Et c'est là qu'il y a conflit avec le médical. Les points de vue des médecins et des enseignants ne s'appuient pas sur les mêmes modalités d'intervention. Les médecins entretiennent une relation soigné/soignant et se centrent sur la personne.

Dans l'enseignement, on travaille sur le groupe. La question est de savoir si l'enfant peut évoluer au sein du groupe. C'est une approche différente de l'approche médicale et donc les rapports sont compliqués.

Les enseignants décrivent des comportements, des modalités. À partir de là, le médecin construit une intervention. En fait, c'est le discours de l'enseignant qui fait le diagnostic.

L'ENJEU EST D'ÉVITER LE RETARD SCOLAIRE

D'OÙ LA QUESTION DU DIAGNOSTIC PRÉCOCE, de ses atouts et de ses risques.

TOUS LES ENFANTS N'ÉVOLUENT PAS AU MÊME RYTHME : c'est l'enjeu du diagnostic de la dyspraxie. Car dès qu'on fait un diagnostic, on risque de la confondre avec un pronostic. Le DSM3¹ répertorie des troubles extérieurs, des symptômes apparents, mais pas les causes. Un diagnostic n'est pas un pronostic. Et, en réalité, il y a des évolutions différentes et au cours du développement de l'enfant, des modifications. Dans le fond ce qui importe, c'est d'empêcher le retard de développement.

La norme par exemple c'est la lecture à 6 ans. L'enjeu est en fait que le retard d'un enfant ne provoque pas de rejet et d'échec. Cela concerne par exemple les enfants hyperactifs. L'hyperactivité peut provoquer un retard du développement, d'où l'intérêt de la Ritaline² dans certains cas. Cela permet de réguler les frustrations, d'augmenter la capacité de concentration. L'enjeu principal est que l'enfant ne se retrouve pas en marge de l'école. Cette question du contrôle des frustrations est aussi celle de l'empathie, la capacité à se mettre à la place de l'autre. Ce n'est qu'à partir de là qu'on peut se faire des co-

HISTORIQUE

La scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire

Elle s'est faite en trois étapes. Les premiers instituts médico-éducatifs (IME) sont créés au début du 20^e siècle avec pour enjeu de faire sortir les gamins des asiles, mais à cette époque le tri n'était pas très précis. Puis lorsque Jules Ferry édicte en 1905 le principe de la scolarisation pour tous se pose conséquemment la question de l'école pour eux et sous quelle forme.

Deux « théoriciens » vont animer les débats : Binet qui défend le principe de la classe dans les écoles et Bagnier celle de l'école spécialisée. L'idée des classes spéciales, adaptées, va prévaloir, d'où la création des classes de perfectionnement qui évolueront en classes pour l'inclusion scolaire (Clis), juste avant la loi de 2005.

Le principe de ces classes était autant d'intégration que possible, autant de spécialisation que nécessaire. Les Clis ont au départ été conçues comme des classes d'intégration.

La dernière étape a été le droit à la scolarisation pour tous et la loi de 2005. Loi qui n'a pour autant pas supprimé les classes spécialisées.

Au départ sous Jospin, on préférait le terme d'unité plutôt que celui de classe : l'objectif initial étant d'abord l'inscription dans une classe ordinaire avec des regroupements ponctuels. La classe de référence restant une classe de niveau, d'où aussi le terme de dispositif (PPS : projet personnalisé de scolarisation).

postes. Là, on recrute des personnes, ce qui supposerait une gestion différente.

EST-CE QUE CELA N'EST PAS AUSSI LA QUESTION de la formation des enseignants ?

« ENSEIGNER EST UN MÉTIER QUI S'APPREND », mais il faut distinguer le besoin de connaissances pour le pratiquer et la nécessité de développer l'expertise des professeurs. Les

enseignants ont besoin de mutualisation des compétences et qu'on développe des professeurs ressource. Il faut outiller une coopération car les enseignants ne peuvent pas faire face à tous les troubles.

Au départ, il existait des postes d'itinérants, devenus ensuite des postes de référents. À Paris, je les ai transformés en professeurs ressource qui ont pour mission d'intervenir à la demande du professeur, de l'aider en cas de difficulté et d'intervenir dans les classes. C'est différent de la mission de l'enseignant réfé-

rent qui est le garant du parcours personnalisé du jeune, de son aménagement en fonction du dispositif établi, garant du sur-mesure par rapport à l'élève. Le professeur ressource intervient par bassin. Tout cela fonctionne en réseau entre l'enseignant référent, l'AVS et l'enseignant ressource.

L'APPROCHE SYSTÉMIQUE

QUAND UN ENFANT DYSFUNCTIONNE, où regarde-t-on ? Dans la cour, dans la classe, l'école dans son ensemble ?

IL FAUT TRAITER LE SYMPTÔME LÀ OÙ IL APPARAÎT, dans le cadre systémique où il apparaît. 90 % des troubles du comportement dépendent du cadre et ne sont pas liés au développement de l'enfant. Par ailleurs les enfants importent des comportements et l'école est souvent un espace de non-droit. Or on règle les problèmes de comportement en réglant les problèmes d'organisation.

Cela implique aussi qu'il faut traiter l'espace et le structurer. Si l'espace est structuré, il est structurant.

pains. Or avoir des copains est un facteur de réussite scolaire. Les profs croient que les gamins apprennent parce qu'ils enseignent, mais le partage fait faire des bonds dans les apprentissages. On apprend par les autres.

C'est aussi la question de l'enseignement public et de cette vision, hérité de Guizot qui veut que les élèves doivent être capables de faire tous la même chose au même moment. C'est la notion de classe d'âge. Et il y a là une trop forte collusion entre l'école et une conception « fixiste » du développement.

L'ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA LOI DE 2005 ? Est-ce qu'elle ne présente pas certains risques pour les enfants ?

EN FAIT, IL FAUT NOTER QUE CETTE PROBLÉMATIQUE EST SPÉCIFIQUE À PARIS où les effectifs par classe sont bien plus importants qu'en province : 30 enfants par classe contre 22 en moyenne nationale. C'est aussi la question des locaux. En France, ce sont souvent des locaux séparés alors que, dans d'autres pays, les équipements spécialisés sont à proximité des écoles, adossés, et c'est la meilleure solution.

Historiquement à Paris, cela tient à l'existence d'un système plus ancien de prise en charge des enfants porteurs de handicap, non adapté à la loi actuelle.

La Belgique, l'Espagne, le Portugal et même l'Allemagne ont travaillé à l'intégration plus tardivement et les structures ont été pensées en conséquence.

Cela tient aussi à Paris à la densité de la population. Tout cela pose la question de l'accessibilité des locaux, mais aussi à l'autre, à la culture. Cela rejoint des questions plus globales qui ne concernent pas que le handicap.

Ce qui m'a intéressé dans la scolarisation en milieu ordinaire c'est que c'est un instrument de subversion plus global du système scolaire, de mise en cause des valeurs, de l'histoire.

QUE PENSEZ-VOUS de la question des auxiliaires de vie scolaire (AVS) ?

LES PROFESSEURS VEULENT DES AVS, mais quand ils en ont un, ils râlent.

Aujourd'hui, après six ans en CDD, les AVS peuvent obtenir un CDI, mais ce ne seront pas des postes. Ils ne seront pas fonctionnaires ; cela restera dans le domaine du droit privé... La grande difficulté est celle de l'évaporation de 30 % des AVS tous les trois mois, du fait de la faiblesse de la rémunération et du statut peu valorisé.

L'autre difficulté paradoxale, c'est qu'on donne les moyens, mais pas les outils pour les gérer. Il existe toutes sortes de dispositifs, mais pas les personnes pour gérer le personnel. Je me suis battu pour cela, mais je n'ai pas obtenu qu'il y ait une base de gestion.

Actuellement, il y a deux commissions de recrutement par jour, mais qui y participe, comment ? Rien n'est prévu. Personne ne s'est posé la question de la gestion. Cela tient aussi à la culture de l'Éducation nationale : on gère des

Les profs croient que les gamins apprennent parce qu'ils enseignent, mais le partage fait faire des bonds dans les apprentissages. On apprend par les autres.

La preuve en est par exemple les 30 minutes de régulation qu'il faut parfois quand les enfants remontent de la cour de « récréation ».

S'occuper du handicap est une entreprise de subversion car c'est aussi poser cette question du cadre, des valeurs.

En Italie, ils sont moins bien placés pour les enquêtes Pisa, mais ils sont meilleurs sur le plan social et culturel. En France, on est trop centré sur le cognitif du fait aussi d'ailleurs de la pression des parents eux-mêmes. On développe trop l'intelligence cognitive alors qu'il y a aussi l'intelligence sociale.

Les projets d'école devraient poser la question du cadre, gérer cet aspect. C'est la dichotomie entre enseignement et vie scolaire. On ne se préoccupe pas assez de l'organisation de la vie sociale à l'intérieur des établissements scolaires.

MAIS CETTE QUESTION DU CADRE, est-ce que ce n'est pas un peu quand même une question de moyens ?

CERTES, CELA A À VOIR AVEC LA SITUATION ÉCONOMIQUE, cependant il est certain qu'on ne fait pas assez participer les élèves à la construction des règles de la vie sociale. Les enseignants doivent investir dans le social, ils n'ont plus la clef du savoir. Il n'y a qu'à voir les réseaux sociaux.

LA QUESTION DE L'ÉVALUATION

ET LA QUESTION DE L'ÉVALUATION, avec cette idée sous-jacente qu'on ne peut pas évaluer ces élèves ?

IL Y A UN PROBLÈME DE COMPRÉHENSION DE LA LOI DE 2005. Cette loi a inscrit le droit à la compensation, donc l'aide à la compensation. Mais les professeurs considèrent que cette aide compensatoire n'a pas lieu d'être lors des évaluations. C'est pourtant clair qu'elle est indispensable en situation de handicap physique et personne ne contestera une aide.

Il y a tension entre la question du droit et de l'évaluation commune ! On voudrait que l'élève soit autonome, capable de faire seul. Cependant faire seul ne signifie pas faire sans les aides compensatoires dont il a besoin au moment de l'évaluation, bien au contraire.

Dans le cadre d'un PPS, il faut se poser la question des aides, des outils de l'autonomie de l'élève, et ils doivent bien évidemment être maintenus dans le cadre des évaluations. Les professeurs refusent, mais il faut dire aussi que les parents abusent parfois.

CERTAINS PARENTS pensent parfois que c'est l'école qui crée le handicap ?

CE N'EST PAS FAUX... C'est par exemple le diagnostic de dyspraxie. Ce diagnostic reconnaît un symptôme, non l'origine (qui peut être des troubles affectifs). Ce symptôme à l'école c'est la question de l'écriture, du « beau cahier ». Il faut remarquer que l'orthophonie est remboursée, or souvent les enfants ont des troubles de la psychomotricité, donc à l'écrit. Or le soin, l'aide à ce niveau-là, n'est pris en charge que si un diagnostic de dyspraxie est porté.

C'est pourquoi aussi je trouve parfois l'orientation des centres médico-pédagogiques (CMP) trop axée sur la psychanalyse, ce qui conduit à des thérapies mère/enfant alors qu'il est très important de travailler l'intégration.

Il faut souligner à ce sujet que les enfants issus de l'immigration sont davantage concernés, et plus généralement les enfants ayant des problèmes sociaux ou familiaux.

En fait, quand on ne sait pas traiter un problème, on lui donne un nom. C'est la nomenclature. Cela me rappelle la joie d'une grand-mère apprenant que sa petite-fille était anorexique. Nommer la difficulté est un soulagement.

C'est aussi l'attitude des professeurs. Comment régler le problème ? Qu'est-ce qu'il a ? Donner un nom, cela rassure et surtout certains diagnostics sont plus acceptables que d'autres. Certains sont plus discriminants... C'est mieux d'être hyperactif ou autiste ?

Ce que je pense, c'est qu'il faut laisser les diagnostics aux médecins. Occupons-nous de ce qu'on peut faire !

L'enfant est autiste, trisomique ? Peu importe ! La question, l'enjeu, est comment aider l'enfant à surmonter ses difficultés, à s'intégrer pour accéder aux apprentissages et lui permettre de progresser.

Je vais vous donner un exemple qui m'a marqué. Un jour, je suis intervenu à la demande d'une enseignante pour un enfant de moyenne section qui « quittait toujours la classe » et la maîtresse me disait « je n'y arrive pas ». Je lui ai conseillé de l'asseoir toujours à la même place, de faire du visuel et de « fermer la porte ». Trois mois plus tard, le problème persistait et je suis revenu la voir dans la classe. La porte était toujours ouverte ! Or c'était un gamin qui

avait un problème de cohérence psychique, des angoisses à cause de cela, et était constamment à la recherche de limites. Il avait donc besoin que la porte soit fermée. C'est une simple connaissance clinique. Il s'agissait d'un autiste, mais dans le fond peu importe ce diagnostic. C'est aussi l'exemple d'une sortie au Louvre pour voir la Joconde. La difficulté pour l'un des enfants concernés,

et le prétexte pour ne pas l'emmener, était qu'il y aurait beaucoup de monde, des gens différents, prenant des photos, etc., et qu'il risquait de ne pas le supporter. Il fallait l'amener pour qu'il n'y ait pas de discrimination et tout simplement qu'il y ait quelqu'un pour qu'il puisse sortir, l'emmener ailleurs si besoin. La question n'était pas de dire « on ne peut pas l'emmener, » mais de mettre ce dispositif nécessaire, et simple, en place.

EST-CE QU'ON POURRAIT AUSSI ABORDER la question des troubles du comportement, auxquels on ne répond que par la sanction ?

LES SANCTIONS DOIVENT ÊTRE EN ACCORD AVEC LES CATÉGORIES DE TRANSGRESSIONS et appliquées au titre de la loi, mais il faut aussi qu'il y ait réparation. Une insulte est une transgression et peut entraîner trois jours d'exclusion, mais et la réparation ? Il y a sur ce sujet une faible prise de conscience de ce qu'il faut faire.

C'est sur ce sujet qu'on travaille à R'école³ : parvenir à une réponse plus psychologique et sociale. Il faut traiter la question de la loi dans un cadre social et culturel.

À R'école, on accueille ces jeunes qui ont des « troubles du comportement ». Ils ne sont pas porteurs de handicap, mais R'école est géré par la Mdp⁴. Ce dispositif est une forme de détournement⁵, mais qui parfois « contamine » les autres structures et les fait progresser dans le sens d'une meilleure réponse.

Cependant dans une approche systémique générale, si un enfant présente des problèmes comportementaux en classe et qu'il fait un travail à l'extérieur de l'école, c'est bien, mais il faut aussi que le regard de l'enseignant sur lui évolue, d'où, à R'école, ce retour régulier dans la classe d'origine pour changer aussi le regard des autres sur lui.

Les marges de la Mdp sont donc là détournées, mais c'est peut-être moins discriminant que d'être déclaré « porteur de handicap » ?

LA COÉDUCATION

Par ailleurs, il faut davantage valoriser le principe de la coéducation et travailler avec les parents qui sont parfois des experts des difficultés de leur enfant.

Or le problème est que l'école se construit contre les parents. C'est la République contre la famille, le droit républicain contre le droit privé : au moment de la déclaration de naissance, l'enfant appartient à la République. C'est le principe de Guizot (la loi du 28 juin 1833, dite loi Guizot, porte sur l'instruction primaire) dont l'enjeu pour le royaume était d'avoir des sujets respectueux, soldats patriotes et ouvriers laborieux, et c'est pour atteindre cet objectif que les enfants sont confiés au corps de fonctionnaires de l'État dans le cadre de l'école.

FINALEMENT FAUT-IL ENCOURAGER LES PARENTS à la déclaration d'un handicap car l'enjeu est d'obtenir un PPS, une aide pour leur enfant et cela passe par la Mdp ?

OUI, PARCE QU'À CE MOMENT-LÀ l'institution est dans l'obligation de proposer une réponse adaptée. C'est un jeu d'équilibre entre l'intérêt de l'enfant sur le plan scolaire et le risque de discrimination.

Il faudrait parler d'enfants désavantagés, ce serait mieux. S'il y a désavantage, il faut qu'il y ait compensation.

On confond trop souvent l'égalité et l'équité. On est égaux en droit, mais pour parvenir à cette égalité des droits, il faut parfois des compensations.

Pour conclure, il faudrait davantage prendre en compte la notion de désavantage, sérier les besoins et y répondre.

EST-CE VRAI qu'il n'y a pas assez de PPS ?

POUR CERTAINS, LE PPS EST UNE PROTECTION, mais la mise en place d'une aide est toujours aussi un facteur potentiel de ségrégation. Souvent en collège, les jeunes n'en veulent plus. À partir de la 4^e, le recours à l'AVS est stigmatisant. Plus les enfants sont grands, plus ils doivent être acteurs.

En seconde, les jeunes devraient être présents dans les réunions qui les concernent.

DANS LE FOND, LA SCOLARISATION des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire, qu'est ce que cela veut dire ?

C'EST FAIRE ENTRER DANS LA SOCIÉTÉ LES ENFANTS CAPABLES de l'intégrer de manière active. Cela passe par la question de l'objectif de cette scolarisation.

Est-ce qu'on trie les enfants handicapés ? C'est l'exemple de ce jeune Vincent, porteur de handicap. Les professeurs disaient : « Il ne pourra jamais faire un CAP, intégrer un centre de formation d'apprentis (CFA) en école hôtelière car il ne peut pas avoir un travail en lien avec un public. Pourquoi le mettrait-on dans une structure où le jeune ne pourrait pas obtenir son diplôme ? ».

Mais est-ce qu'on doit les trier par rapport à la possibilité d'avoir un diplôme ? Est-ce que l'orientation se décide en fonction de la garantie de résultats ou est-ce que la question est le profit pour l'enfant et son acquisition d'outils pour construire une vie meilleure ?

Est-ce que l'école n'investit que dans la perspective de l'obtention d'un diplôme ? La question est : qu'est ce qu'on cherche ? C'est encore l'histoire de Vincent qui aurait pu accéder à certains types de travail car il aimait la répétition, mais pas dans un contexte où il serait confronté au public. Et pourquoi n'est-ce pas admis ?

La question du handicap ne devrait pas être vue au regard de la norme de la classe, mais des besoins de l'enfant à

s'intégrer à la société et à développer le plus d'autonomie possible. Et c'est aussi un aspect financier car plus il sera autonome, moins il coûtera cher à la société. Mais si on ne crée pas une société capable d'intégrer ces enfants, comment faire fonctionner la société ?

Il faut un engagement politique ! C'est aussi la question du 4^e âge et de la dépendance. Fournir des moyens de compensation pour qu'ils soient autonomes.

Accueillir des enfants porteurs de handicap, c'est préparer, chercher des réponses à cette question de société.

Propos recueillis par Anne Coret et Eve Heinrich

1. Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders
2. Psychotrope, souvent prescrit pour soigner l'hyperactivité (augmentation de 70 % des prescriptions entre 2008 et 2012)
3. Dispositif d'urgence, conçu pour répondre à la demande d'une école, déstabilisée par un élève présentant des troubles de la conduite et du comportement.
4. Maison départementale des personnes handicapées
5. R'école est un dispositif reconnu par la Mdp, qui prend en charge des enfants ne relevant pas forcément de la Mdp

AU FIL DES DÉPÊCHES

École et cinéma

Dans le cadre de l'éducation au cinéma, la Drac Île-de-France et le CNC ont présenté, deux bandes annonces « *Le cinéma fait rêver, le cinéma fait grandir* », réalisées par Olivier Jahan, au Louxor-Palais du cinéma, dans le cadre des Rencontres nationales Jeune Public de l'Afcae. L'objectif principal de l'opération était de valoriser les trois dispositifs d'éducation au cinéma : *École et cinéma*, *Collège au cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma*.

Ces dispositifs, développés par le CNC en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales, proposent aux élèves de travailler en classe sur un film, de rencontrer des professionnels du cinéma, de réaliser parfois des films courts dans le cadre d'un atelier de réalisation. Les œuvres proposées, plus de 200 films et court-métrages, concernent tous les genres et toutes les époques. En un peu plus de 20 ans, les 2000 salles partenaires auront accueilli près de 18 millions d'élèves. Avec 1,4 million d'élèves concernés, ces dispositifs demeurent la première opération d'éducation artistique et culturelle en France.

* Association française des cinémas art et essai



L'école en images,
décors parisiens
des années 30.
Petit Palais,
Musée des Beaux-Arts
de la Ville de Paris.
Jusqu'au 26 janvier.
Entrée libre.

EXPOSITION

Quand l'école est un musée...

Lors de la crise de 1929, pour lutter contre cette crise et le chômage, la Ville de Paris organise des grands travaux pour donner du travail aux artistes et artisans de la capitale. Une dizaine de groupes scolaires sont alors construits.

La nouveauté réside dans la souscription d'un emprunt exceptionnel de 10 millions de francs afin de réaliser des décors pour embellir le quotidien des enfants. L'exposition qui se tient en ce moment au Petit-Palais permet d'appréhender le processus qui a conduit à la réalisation de ces décors. Un concours ouvert à trois artistes, tous rémunérés, permettait de choisir le bon projet. Nous pouvons voir dans cette exposition, différents projets d'un même concours.

De très beaux décors subsistent et sont restaurés en respectant l'œuvre et son contexte. Ainsi, telle partie trop abîmée ne sera pas repeinte. Telle autre sera simplement suggérée, quant à la troisième, si la documentation existante permet de rester fidèle à l'original, elle sera intégralement restaurée.

UNE IMAGE DE MARQUE DE L'ÉCOLE

Les fresques des écoles de la rue Littré (6^e) et de la rue Kuss (13^e) ont été restaurées cet été selon ces préceptes, par des artistes romains pour la plupart. Ça ne s'invente pas ! Outre l'intérêt patrimonial de ces restaurations, la mise en valeur de ces décors est un facteur de cohésion dans ces écoles. Les directeurs, les enseignants, les élèves mais aussi leurs parents, redécouvrent leur environnement, ils en sont fiers, c'est l'image de marque de leur école, ils se sentent valorisés par l'émergence de ces œuvres dans leur quotidien. Ainsi, les nobles buts des années 30, portent encore leurs effets en 2013. À la crise de 1929, répond celle de 2013.

Certains décors ont malheureusement disparu : dans les écoles Clauzel (9^e), Dupleix (15^e), Delambre (14^e), ou encore l'école de la rue Brisemichie rasée lors de la construction du Centre Pompidou. Outre les rues Littré et Kuss déjà évoquées, nous pouvons toujours admirer ces réalisations à Simon Bolivar, Romainville et Jomard (19^e), Davout et Pierre-Foncin (20^e).

Les sujets des décors sont sans surprise : ils illustrent les chansons ou poésies appartenant à notre imaginaire (les *Fables* de La Fontaine y occupent une grande place) mais souvent, on exploite ce qui nous apparaît aujourd'hui des stéréotypes : les filles sont tournées vers les tâches ménagères, les garçons vers des travaux plus « virils ». Ce n'est ni le moment, ni l'endroit pour refaire le monde.

Retenons le joli titre du catalogue : *L'école joyeuse et parée*, expression tirée d'un discours au conseil municipal : « *Jadis, l'école était un lieu sans air et sans charme : la terre battue, le père Fouettard, la pénitence, le nez au mur. Que sais-je encore ? C'était l'école prison. Nous voulons maintenant l'école joyeuse et parée* » (Léon Rictor, bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, 27 novembre 1934)

Jean-Jacques Renard

Héros et héroïnes, super-thème pour super-salon

Sur un banc du quai de la station Richelieu-Drouot, juste avant de prendre le métro

pour aller au « Supersalon » du livre et de la presse jeunesse à Montreuil (93) ; je me demandais de quel film parler dans *Liaisons laïques*...

J'avais quelques pistes, souvenirs de Cannes et de Venise, des films qui sortent maintenant. Tout d'abord, le film attendu de Lars Von Trier, *Nymphomaniac*, avec Charlotte Gainsbourg, Stellan Skarsgård, Willem Dafoe, Jamie Bell. La folle et poétique histoire du parcours érotique d'une femme, de sa naissance jusqu'à l'âge de 50 ans, racontée par le personnage principal, Joe, qui s'est auto-diagnostiquée nymphomane.

Mais il y a aussi le film de Stephen Frears, *Philomena*, avec Judi Dench et Steve Coogan. En adaptant un livre sur le sujet délicat des enfants confisqués à leurs mères par l'Église irlandaise, Stephen Frears réussit un miracle d'humanisme, d'équilibre et de subtilité.

UN FORMIDABLE ESPACE DE JEU ET DE CULTURE

Je n'ai pas choisi et je me suis dit : « Et si, tout simplement, on parlait de ce Supersalon ». Un salon du livre jeunesse consacré cette année aux héros et héroïnes. Une grande bibliothèque, une immense librairie qui devient un espace formidable de jeu et de culture, pendant six jours, pour les enfants et les parents. Un festival littéraire, avec 161 000 visiteurs, 700 temps de rencontres littéraires et artistiques, 30 000 enfants inscrits et encadrés, 200 artistes européens invités, 2000 auteurs et illustrateurs en dedicaces, 330 exposants, 27 000 professionnels et étudiants... C'est aussi une école du livre de jeunesse qui propose toute l'année des formations à la médiation littéraire.

L'exposition « *L'étoffe des héros* » présentait le rapport entre héroïsme et enfance. La vie et l'œuvre de 13 personnages, singulièrement héroïques, impertinents, timides, intrépides, justiciers... Ils ont entre 4 et 20 ans et sont nés entre 1858 et 2010. Ils ont comme points communs d'être enfants ou adolescents, d'avoir été adaptés au cinéma ou à la télévision, mais surtout, d'être dotés du superpouvoir d'accompagner et de faire grandir les enfants sur le chemin de la vie.

Voilà la boucle est bouclée, quoi qu'il arrive, on retrouve le cinéma. En tout cas un conseil, après l'aventure en 2012 et les héros en 2013, l'année prochaine il ne faudra pas rater la 30^e édition du salon de Montreuil, un événement toujours exceptionnel.

Bernard Dubois



AU FIL DES DÉPÊCHES

Pixar, 25 ans d'animation

La première grande exposition temporaire du musée d'Art Ludique à Paris présente des dessins de recherches originaux, des études de personnages et de décors, des story-boards, des sculptures. Le spectaculaire Zootrope de *Toy Story* et le captivant Artscape offrent des expériences exceptionnelles d'immersion dans la magie de l'animation de *Ratatouille* et du *Monde de Nemo*.

Du 16 novembre 2013 au 2 mars 2014,
au musée d'Art Ludique
34, quai d'Austerlitz, Paris 13^e

DE ROTI-COCHON À DANIEL ET VALÉRIE

Philippe Simon, journaliste et ancien instituteur, retrace dans son dernier livre « *Les méthodes de lecture de notre enfance* » l'histoire de l'apprentissage de la lecture à travers les âges et nous présente, depuis les prémices de 1680 jusqu'à aujourd'hui, toute une collection de manuels d'enseignement de la lecture, d'abord à quelques privilégiés puis au plus grand nombre. Ce magnifique ouvrage, abondamment illustré, retrace les évolutions de la société, de l'iconographie, de la littérature enfantine et surtout des différentes méthodes de lecture, syllabique, globale, mixte, phonétique et même naturelle ou gestuelle. À chaque époque, des adultes ont cherché la meilleure manière d'apprendre à lire aux enfants et surtout la ou plutôt les méthodes qui permettraient de ne pas en laisser sur le bord du chemin.



VACANCES POUR TOUS

UN HIVER
À FONDRE DE
PLAISIR!



VILLAGES &
LOCATIONS

COLONIES &
CAMPS D'ADOS

SÉJOURS
LINGUISTIQUES



Le secteur vacances de
la ligue de l'enseignement
un outil pour l'éducation populaire

Retrouvez toutes nos destinations sur
www.vacances-pour-tous.org

Documentation gratuite sur simple demande :

Vacances pour tous - 21, rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Paris cedex 20 - Tél. : 01 43 58 95 66

Je souhaite recevoir gratuitement la (les) brochure(s) Vacances pour tous suivante(s) :

(cochez les cases correspondantes)

Adultes-Familles hiver

Toussaint/Noël/Hiver/Printemps
☐ France et étranger



Juniors hiver

Toussaint/Noël/Hiver/Printemps

☐ Vacances enfants/ados ☐ Séjours linguistiques



☐ Mme ☐ Mlle ☐ M. Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : _____ Ville :

Tél. : _____

E-mail :